



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

84^e séance plénière

Mercredi 9 décembre 1998, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

En l'absence du Président, M. Wehbe (République arabe syrienne), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 17 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

g) Nomination de membres du Comité des conférences

Note du Secrétaire général (A/53/108)

Le Président par intérim (interprétation de l'arabe) :
Comme il est indiqué dans la note du Secrétaire général au titre du point à l'ordre du jour, publiée sous la cote A/53/108, le mandat de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, de la Jamaïque, de la Jordanie, du Kenya, du Maroc et du Népal expirant le 31 décembre 1998, le Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, sera appelé à pourvoir les sept sièges ainsi devenus vacants. Les membres nommés exerceront leur mandat pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 1999.

Après consultations avec les Présidents des groupes des États d'Afrique, des États d'Asie, des États d'Amérique latine et des Caraïbes et des États d'Europe occidentale et

autres États, le Président a nommé l'Algérie, l'Autriche, les États-Unis d'Amérique, la Jamaïque, la Jordanie, le Kenya et le Népal membres du Comité des conférences, à compter du 1er janvier 1999.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend dûment note de ces nominations?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (interprétation de l'arabe) :
Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 17 g) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 20 de l'ordre du jour (suite) et point 45 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

c) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapports du Secrétaire général (A/53/346, A/53/455, A/53/695)

Projet de résolution (A/53/L.66)

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, qui va présenter le projet de résolution A/53/L.66.

M. Kastrup (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) :
J'ai le plaisir de présenter un projet de résolution sur l'Afghanistan au titre des points 45 et 20 c) de l'ordre du jour. Je voudrais remercier toutes les délégations qui ont participé aux efforts conjoints qui ont abouti à la présentation du texte d'aujourd'hui. Nous nous sommes largement consultés avec les auteurs, ainsi qu'avec les autres délégations, préalablement à la présentation du projet de résolution, afin d'obtenir un consensus sur ce projet. J'ose espérer que conformément à la tradition, le projet de résolution sera adopté sans vote.

Le projet de résolution a été parrainé par 57 États Membres jusqu'à présent et nous attachons une importance particulière au fait qu'il regroupe des parrains de tous les groupes régionaux et des États Membres de toutes les régions du monde. Je tiens spécialement à les remercier tous et j'invite les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait à se joindre au groupe des parrains du projet.

Les pays suivants, qui ne figurent pas dans le projet de résolution, ont également parrainé le projet : le Bélarus, l'Islande, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée, la République islamique d'Iran, la République tchèque et le Tadjikistan.

Nous sommes profondément convaincus qu'un règlement durable du conflit afghan doit passer par un cessez-le-feu et l'amorce d'un dialogue politique. Aussi l'Allemagne appuie-t-elle tous les efforts et les initiatives de l'ONU de même que l'action des groupes d'États intéressés ou des organisations internationales visant à faciliter un tel dialogue politique en faveur de la paix en Afghanistan. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général, à la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et surtout à l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi qui, dans des conditions qui relèvent presque de la mission impossible, n'ont jamais perdu courage ni faibli dans leur détermination à poursuivre leurs

efforts pour faire avancer le processus de paix en Afghanistan.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les membres du personnel de l'ONU qui ont travaillé, ou qui travaillent encore en Afghanistan, de l'excellent travail accompli dans des conditions extrêmes et souvent décourageantes. Je tiens aussi à rappeler le décès du Conseiller militaire de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, le lieutenant-colonel Calo, ainsi que celui de M. Mohammad Habibi du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et de M. Mohammad Bas-hayar du Programme alimentaire mondial, qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions en Afghanistan. Je tiens à adresser à leur famille nos plus sincères condoléances.

Le projet de résolution que je présente aujourd'hui englobe à la fois les questions politiques et humanitaires. Je voudrais m'arrêter sur certains des points les plus importants de ce projet de résolution.

La situation en Afghanistan a malheureusement encore empiré au cours des 12 derniers mois. Le conflit s'est envenimé et les combats se sont intensifiés. En dépit des appels répétés de la communauté internationale à l'arrêt des nouvelles offensives militaires contre le parti opposé, les deux factions afghanes poursuivent les hostilités et semblent encore croire, contre toute évidence, à la possibilité d'un règlement militaire. Ces combats ont eu comme conséquences immédiates de lourdes pertes humaines, des meurtres, des flux de réfugiés, des vexations, le déplacement forcé de civils innocents et des dommages économiques énormes.

Nous sommes vivement préoccupés par le caractère ethnique de plus en plus marqué du conflit et par les informations qui dénoncent des persécutions fondées sur des motifs d'origine ethnique et de confession. Des informations crédibles révèlent que les massacres et les atrocités commises par les combattants contre les civils et les prisonniers de guerre se poursuivent et ont empiré. Malgré la dégradation de la situation en Afghanistan, un appui militaire étranger a continué d'être apporté aux parties afghanes avec la même intensité durant toute l'année 1998. Cet appui militaire consistait non seulement en livraisons d'armes, de munitions et de matériel militaire, mais également en la présence et avec la participation de personnel militaire étranger, de personnel paramilitaire ou d'agents des services secrets sur le terrain.

Face à cette situation, l'Assemblée générale, dans le projet de résolution, se déclarant convaincue qu'il n'y a pas

de solution militaire au conflit afghan, demande à toutes les parties afghanes de cesser immédiatement toutes les hostilités armées, de renoncer à l'emploi de la force et d'amorcer, sans retard ni conditions préalables, un dialogue politique sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en vue de parvenir à un règlement politique durable du conflit par la création d'un gouvernement à large assise, multiethnique et pleinement représentatif acceptable pour le peuple afghan.

Le projet de résolution condamne également l'appui militaire étranger qui a continué d'être apporté aux parties afghanes et demande à tous les États concernés de s'abstenir rigoureusement de toute ingérence de l'extérieur et de mettre fin immédiatement à leur appui militaire, sous quelque forme que ce soit. Conformément aux précédentes résolutions sur l'Afghanistan, le projet que l'Allemagne présente aujourd'hui répète que c'est aux parties afghanes qu'il incombe au premier chef de trouver un règlement politique. La paix serait mieux servie si les parties afghanes et les États qui ont une influence sur elles répondaient aux appels internationaux en faveur d'un effort nouveau et sincère en vue d'un règlement politique durable du conflit, fondé sur les principes contenus dans le texte dont nous sommes saisis.

La situation humanitaire en Afghanistan continue de se détériorer. Nous sommes affligés par cette tendance négative, qui se caractérise par d'énormes pertes humaines et par une recrudescence des graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les femmes et les enfants sont ceux qui en souffrent le plus. L'accès des organismes à vocation humanitaire aux victimes est souvent refusé par les factions belligérantes qui se servent à cet effet de blocus ou d'autres moyens d'entrave, utilisant l'aide humanitaire comme une arme contre la population civile.

La situation des femmes qui est particulièrement sombre figure parmi les secteurs prioritaires pour l'aide internationale. L'application de décrets restreignant l'emploi des femmes et l'éducation des filles limite gravement les possibilités ouvertes aux femmes, empêche le plein déploiement du personnel national féminin et fait perdre également aux femmes et ménages dirigés par des femmes, en particulier, leurs moyens de subsistance.

De même nous déplorons profondément l'hostilité croissante dont on fait preuve, notamment chez les Taliban, à l'égard de la communauté internationale des travailleurs humanitaires en Afghanistan. Cette hostilité s'est notamment manifestée par des attaques armées contre le personnel des Nations Unies et par l'expulsion de toutes les organisations

non gouvernementales internationales travaillant à Kaboul. Une fois de plus, ce sont des civils innocents qui doivent en subir les conséquences. Je voudrais faire clairement savoir que la sécurité et la sûreté du personnel ne peuvent faire l'objet de négociations et sont une condition préalable de l'acheminement de toute aide humanitaire.

En outre, nous notons avec une profonde préoccupation que des mines continuent d'être posées, et ce dans un pays où 10 millions de mines terrestres entraînent déjà la mort ou la mutilation d'au moins 10 personnes chaque jour. C'est un problème auquel l'Allemagne accorde la plus haute priorité; aussi a-t-elle octroyé plus de 60 millions de deutsche mark au titre de l'aide humanitaire depuis 1993, outre 13,3 millions au titre des activités de déminage depuis 1994. Nous entendons poursuivre cette aide en 1999. La présence dans de vastes régions de mines terrestres et d'engins non explosés est un grave problème qui entrave le rapatriement des réfugiés, le retour des personnes déplacées dans leur propre pays et la création de sources de revenus. Ce problème compromet en outre gravement le relèvement et le développement de l'Afghanistan.

Le conflit qui se déroule en Afghanistan a des répercussions internationales non seulement dans les pays voisins, comme nous l'avons vu dans la nouvelle escalade des tensions entre l'Iran et les Taliban en octobre dernier, mais bien au-delà de la région. La poursuite de la production illicite et du trafic de drogues et le fait que l'Afghanistan continue d'offrir des conditions favorables aux bases terroristes et aux camps d'entraînement peuvent aisément avoir des retombées dans tous les pays du monde et représentent une menace grave à la paix et la sécurité internationales. Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale exige que toutes les parties, en particulier les Taliban, cessent d'accueillir des terroristes et leurs organisations et de permettre l'entraînement de terroristes, et que toutes les parties afghanes coopèrent aux efforts faits pour traduire devant les tribunaux les terroristes mis en accusation. L'Assemblée demande à nouveau à toutes les parties afghanes, en particulier aux Taliban, de cesser toutes les activités illégales en rapport avec les drogues et de soutenir les efforts internationaux visant à interdire la production illicite et le trafic de drogues.

L'Allemagne a toujours appuyé la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'autoriser la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan à poursuivre ses efforts pour faciliter un cessez-le-feu immédiat et durable entre les parties afghanes et amorcer un processus de négociation avec toutes les parties afghanes. Il

importe avant tout que la Mission maintienne et renforce ses contacts avec toutes les factions afghanes, en particulier avec les Taliban, ainsi qu'avec toutes les autres parties et organisations concernées, y compris les États voisins et d'autres qui s'intéressent à l'Afghanistan. En outre, l'Allemagne souscrit fermement à la proposition du Secrétaire général de confier à la Mission spéciale de nouvelles fonctions de surveillance dans le but, principalement, de prévenir les violations graves des droits de l'homme et de promouvoir le respect de normes humanitaires minimales à l'avenir, en créant un groupe distinct des affaires civiles. Il est clair que la mise en oeuvre de cette nouvelle fonction de supervision de la Mission spéciale ne sera pas aisée et c'est pourquoi l'Assemblée appuie également la proposition du Secrétaire général d'envoyer une équipe d'évaluation en Afghanistan dès que les conditions de sécurité le permettront afin de déterminer les modalités exactes du mandat, la composition de ses effectifs et leur lieu d'affectation. La délégation allemande voudrait confirmer une nouvelle fois que l'Allemagne appuiera sans réserve les travaux du groupe des affaires civiles.

Comme je l'ai dit d'emblée, la délégation allemande espère que ce projet de résolution sera adopté par consensus. Ainsi, l'Assemblée générale enverra un message fort aux parties afghanes et aux États ayant une influence en Afghanistan, message faisant suite à la résolution sur l'Afghanistan que le Conseil de sécurité vient d'adopter hier et montrant que la communauté internationale est vivement préoccupée par la situation en Afghanistan; un message pour dire que la communauté internationale souhaite que les parties afghanes renoncent aux options militaires et que les États à même d'infléchir la politique afghane utilisent leur influence de manière constructive, en coordination avec l'ONU, que nous appuyons unanimement et fermement; un message expliquant que la communauté internationale continue de se soucier du sort de la population civile afghane, des violations de ses droits fondamentaux et des souffrances qui lui sont infligées après presque 20 ans de guerre; et un message exprimant la volonté ferme de la communauté internationale de rétablir la paix en Afghanistan.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : S'exprimant du haut de cette tribune, le représentant russe avait noté l'an dernier que plusieurs signes encourageants étaient apparus quant à l'évolution de la situation en Afghanistan et dans la région. On relevait alors les contacts directs qui avaient eu lieu entre des Taliban et certains membres de la coalition gouvernementale, l'intensification des efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, et les activités du groupe des voisins et amis de l'Afghanistan

— le groupe des «six plus deux» — qui ouvraient la voie à l'adoption de mesures concrètes pour mettre fin au conflit armé et entamer un dialogue politique en vue de la réconciliation nationale. À notre grand regret, ces espoirs fragiles ne se sont pas réalisés par la faute des Taliban et de ceux qui les appuient à l'extérieur du pays.

Faisant fi ouvertement de la volonté clairement exprimée par la communauté internationale de prêter son concours pour favoriser un règlement pacifique du conflit en Afghanistan et des souhaits de son peuple de parvenir à un accord national et de préserver l'intégrité du pays, les Taliban ont tenté une nouvelle fois de résoudre le problème afghan par la force, d'étendre leur contrôle sur l'ensemble du territoire afghan et d'imposer à la population de ce pays qui a tant souffert, son régime fondé sur le fanatisme religieux, l'extrémisme et l'intolérance à l'égard d'opinions différentes.

La Russie estime que l'escalade des activités militaires menées par les Taliban dans le nord de l'Afghanistan représente une menace réelle aux frontières méridionales de la Communauté d'États indépendants et elle se réserve le droit, avec d'autres membres de la Communauté, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer comme il convient la sécurité de ses frontières, dans le respect des obligations juridiques internationales en vigueur.

La délégation russe est notamment indignée par le fait que l'avancée militaire des Taliban dans le nord de l'Afghanistan est menée avec la participation directe de personnel militaire étranger aux côtés des Taliban dans les opérations de planification, d'appui logistique et les attaques militaires. Cela a été démontré de manière concrète lorsqu'un nombre important de prisonniers de guerre non Afghans ont été capturés par le Gouvernement de l'État islamique d'Afghanistan.

L'aide militaire massive provenant de l'extérieur ne fait qu'encourager les offensives agressives des Taliban tout en entravant les efforts déployés par la communauté internationale pour engager des négociations intra-afghanes, et renforce les prétentions des Taliban à être les seuls maîtres de ce pays. Cela a incité les Taliban à faire fi des normes élémentaires du comportement civilisé et les a encouragés à se livrer à des massacres.

Le refus des Taliban de conclure un accord de cessez-le-feu définitif, leur réticence à coopérer avec les représentants d'autres forces politiques, l'assassinat de diplomates étrangers, de journalistes et de représentants d'organisations internationales, les persécutions généralisées, les déplace-

ments forcés et les exécutions pour des motifs ethniques ou religieux, en particulier les meurtres commis à Mazar-e-Charif et à Bamyan, les violations massives et systématiques des droits de l'homme, notamment la discrimination à l'égard des filles et des femmes, l'encouragement au trafic illicite de drogues et l'appui au terrorisme international, ne sont que quelques exemples des actions des Taliban qui sont bien connues de la communauté internationale.

La nouvelle phase de la guerre civile déclenchée par les Taliban, qui a provoqué de nouveaux carnages, exige de prendre des mesures urgentes et décisives pour empêcher toute expansion de cette guerre fratricide en Afghanistan et dans les pays voisins.

Seule l'application rigoureuse par les Taliban des résolutions de l'ONU, notamment celles qui portent sur les aspects principaux du règlement afghan, permettra de jeter les bases d'une collaboration constructive entre les Taliban et les autres parties afghanes, ainsi que les membres de la communauté internationale, pour instaurer une paix durable en Afghanistan.

Dans la résolution qu'il a adoptée à l'unanimité hier, le Conseil de sécurité procède à une évaluation intégrée des actions des Taliban et présente des exigences concrètes à leur intention. Il se déclare en outre disposé à envisager d'imposer des sanctions pour faire appliquer pleinement ses résolutions antérieures sur la question. Il convient de noter que le projet de résolution d'ensemble sur l'Afghanistan, dont l'Assemblée générale est actuellement saisie, envoie également un message très clair aux Taliban sur la manière dont la communauté internationale estime que ce conflit déjà ancien devrait être réglé.

Les dirigeants Taliban auraient dû depuis longtemps reconnaître qu'il est impossible de résoudre le problème afghan par la force. Ils devraient cesser immédiatement leurs opérations militaires et, à l'exemple de la coalition gouvernementale, accepter d'établir un cessez-le-feu à long terme et entamer des négociations sérieuses en vue de rétablir la paix et de parvenir à la réconciliation nationale dans le pays.

La délégation russe estime, comme le Secrétaire général, que les Taliban ne sauraient avoir l'exclusivité du pouvoir dans un pays aussi multiethnique, multiculturel et multiconfessionnel que l'Afghanistan. Leur volonté de se limiter à l'inclusion symbolique dans leur administration de personnalités de deuxième plan appartenant à des ethnies autres que pachtounes qui leur sont loyales et de rejeter les représentants des forces sociopolitiques influentes et des

principaux groupes ethniques et religieux, ne permet pas de former un gouvernement largement représentatif. Un tel gouvernement ne pourrait être formé qu'à l'issue de négociations politiques de large portée, auxquelles participeraient les représentants de toutes les principales forces politiques et de toutes les couches de la société afghane.

La Russie estime que l'ONU devrait jouer un rôle décisif de coordination et d'intégration dans l'élaboration de tout plan de règlement afghan. À cet égard, la délégation russe appuie les initiatives de l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, entreprises sur la base des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que les activités de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Elle souscrit également à la proposition du Secrétaire général de créer, dans le cadre de la Mission spéciale, un groupe des affaires civiles dans le but, principalement, de surveiller la situation, de promouvoir le respect de normes humanitaires minimales et d'empêcher à l'avenir les violations systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

La délégation russe continue de placer de grands espoirs dans les activités du groupe «six plus deux» qui devrait rester le cadre international de base pour les négociations sur le règlement afghan. Il importe de prendre les mesures préparatoires adéquates pour la réunion à Tachkent des représentants des États membres du groupe, afin d'élaborer une stratégie commune à l'égard des Taliban et des autres parties afghanes. En particulier, les membres de ce groupe pourraient s'engager à refuser d'apporter une aide militaire aux parties au conflit afghan et à empêcher que leur territoire ne soit utilisé à ces fins.

La délégation russe souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire général pour qu'une aide soit apportée à la population afghane sous diverses formes. Elle se félicite de la tenue de la quatrième réunion du Groupe d'appui à l'Afghanistan qui s'est terminée hier et à laquelle ont participé des représentants des pays donateurs, dont la Russie, ainsi que de nombreuses organisations internationales et non gouvernementales. Nous exprimons l'espoir que les résultats de cette rencontre permettront de mobiliser les efforts humanitaires de la communauté internationale en Afghanistan.

En dépit des difficultés économiques qu'elle traverse, la Fédération de Russie continue de fournir une aide humanitaire à l'Afghanistan. En 1997 et 1998, le Ministère chargé de la gestion des situations d'urgence a à plusieurs reprises octroyé des fonds au titre de l'aide humanitaire à l'intention de la population afghane éprouvée par les hosti-

lités et par un tremblement de terre. Le montant total de cette aide s'élevait à environ 600 000 dollars.

La délégation russe exige que les Taliban garantissent la sécurité des membres du personnel humanitaire international en leur assurant le libre accès à toutes les régions qui se trouvent sous leur contrôle afin qu'ils puissent apporter une aide à tous ceux qui en ont besoin en Afghanistan.

La délégation russe estime, comme le Secrétaire général, qu'il importe de rechercher une stratégie internationale unifiée et coordonnée pour l'aide humanitaire en Afghanistan, qui tienne compte des besoins urgents des groupes les plus vulnérables de la population et de la nécessité de veiller au strict respect des droits de la personne, notamment des droits des femmes.

La Russie est disposée à coopérer de façon constructive avec toutes les factions afghanes et les pays intéressés pour parvenir à un règlement du conflit en Afghanistan sur la base des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

M. Sucharipa (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et le pays associé, Chypre, ainsi que les États de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, le Liechtenstein et la Norvège, s'associent à cette déclaration.

Depuis le débat de l'année dernière sur l'Afghanistan, la situation dans ce pays déchiré par la guerre, loin de s'être améliorée, a malheureusement encore empiré. Durant le printemps et l'été 1998, les combats se sont encore intensifiés. On assiste à une escalade du conflit qui a des répercussions alarmantes dans la région. Comme par le passé, les civils n'ont pas été épargnés et j'ajouterai que cela semble s'inscrire dans le cadre d'une stratégie odieuse poursuivie par les factions belligérantes. D'après des rapports crédibles, il semble que la liste sinistre des massacres et des atrocités commises par les combattants engagés dans cette guerre civile se soit encore allongée. Des milliers de personnes ont été tuées et des communautés entières ont été déplacées.

D'autre part, les efforts déployés par la communauté internationale pour venir en aide aux victimes du conflit, c'est-à-dire la grande majorité de la population afghane, ont été régulièrement entravés par des factions dont les prétentions politiques sont de plus en plus douteuses, étant donné

que leur comportement, dans la plupart des cas, ne répond même pas aux critères et aux normes minimales acceptées au plan international.

Non seulement la situation humanitaire en Afghanistan s'est détériorée à cause de la guerre, mais des inondations et des séismes importants ont ajouté à la misère des Afghans en causant de lourdes pertes en vies humaines et la destruction des maisons, des récoltes et des réserves alimentaires.

L'Afghanistan continue d'être un lieu où les droits de l'homme et le droit internationale humanitaire ne semblent pas exister pour des parties qui, elles-mêmes, souhaitent être traitées avec respect par la communauté internationale. L'on ne saurait ignorer le sort des civils innocents, notamment des enfants, des femmes, des personnes âgées et, de manière générale, des couches les plus faibles et les plus vulnérables de la société afghane, qui subissent des souffrances indicibles. Les factions afghanes, qui ont pour habitude de se rejeter le blâme de cette situation déplorable, ne doivent pas s'attendre à ce que la communauté internationale admette le manque de volonté manifeste pour reconnaître, protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que le respect du droit international humanitaire.

Si les factions en guerre et ceux qui les représentent ont encore quelque peu le sens des responsabilités, ils doivent comprendre que leur devoir premier et essentiel est de faire cesser les massacres, de consentir à un cessez-le-feu, de mettre fin à l'impunité dans leur pays et de s'engager honnêtement et de bonne foi dans des négociations en vue de parvenir à un règlement politique du conflit. Il faut dire à ceux qui continuent de croire que la victoire militaire et la loi de la violence et de la terreur mèneront à la paix en Afghanistan, que leur vision est déformée et inhumaine, et qu'elle est vouée à l'échec.

L'Union condamne la poursuite des ingérences extérieures en Afghanistan. Les puissances qui continuent de s'ingérer dans les affaires de l'Afghanistan d'une manière détournée et des plus destructrices en apportant aux factions afghanes un soutien stratégique et militaire multidimensionnel, y compris la participation de personnel militaire, doivent savoir que leurs activités ne sont pas passées inaperçues cette année non plus.

Fermement attachée à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan, l'Union européenne tient à souligner la responsabilité particulière de ces tierces parties en ce qui concerne la situation dans le pays et dans la région. Nous exhortons à nouveau tous les pays exerçant une influence sur les fac-

tions afghanes à se servir de cette influence de façon positive et constructive en appui aux efforts de paix déployés par l'ONU. Nous souhaitons également rappeler que l'Union européenne continue d'appliquer l'embargo sur l'exportation d'armes, de munitions et de matériel militaire énoncé dans sa position commune du 17 décembre 1996 sur l'Afghanistan et nous prions instamment les autres pays d'adopter une politique de modération analogue.

Une paix durable ne peut être établie, maintenue et consolidée que dans un esprit de réconciliation. Un règlement pacifique en Afghanistan ne pourra être obtenu que grâce au dialogue et devra avoir pour objectif l'établissement d'un gouvernement à base élargie qui représente la société afghane dans toute sa diversité. Ce règlement ne découlera pas d'un antagonisme accru entre les groupes religieux et ethniques. L'ONU, notamment l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan, l'Ambassadeur Brahimi, et la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan font de leur mieux pour poursuivre et encourager la recherche de solutions pacifiques au conflit. Mais leurs efforts ne donneront, au mieux, que des résultats limités si les parties afghanes et ceux qui continuent d'alimenter de l'extérieur la guerre en Afghanistan ne font rien de concret pour le rétablissement de la paix dans ce pays.

Selon des sources crédibles, les groupes de miliciens Taliban ont été responsables des plus graves violations des droits de l'homme lors de la chute de Mazar-e-Charif et de Bamyán l'été dernier, qui se sont ajoutées aux atrocités déjà commises, notamment dans le nord de l'Afghanistan en 1997 et 1998, par toutes les parties au conflit. De plus, la situation des femmes et des jeunes filles en Afghanistan s'est encore aggravée, particulièrement dans les zones contrôlées par les Taliban, qui continuent de violer les droits fondamentaux des femmes et des jeunes filles, y compris par le recours à des politiques discriminatoires.

Nous souhaitons répéter que tout cela est une source de profondes préoccupations pour l'Union européenne. Nous voulons aussi mettre en relief les graves conséquences du maintien de la discrimination, y compris le refus de donner accès à l'éducation et aux soins de santé, à un emploi hors du foyer et à l'assistance humanitaire, en ce qui concerne nos futures décisions relatives à la distribution d'aide.

L'Union européenne se félicite des efforts communs accomplis par le Département des affaires politiques, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue de préparer une enquête, qui sera effectuée sous l'égide

du HCR, sur les informations faisant état de graves violations des droits de l'homme.

L'Union appuie aussi fermement la proposition du Secrétaire général, formulée dans son rapport du 23 novembre, sur l'ajout d'une nouvelle fonction pour la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, dont les tâches principales consisteraient à surveiller et promouvoir le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire et à prévenir les violations des droits de l'homme, et, à cette fin, sur l'établissement d'un groupe distinct chargé des questions civiles au sein de la Mission. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt de prendre connaissance de l'emplacement exact, du mandat et du fonctionnement de ce groupe après le retour de l'équipe d'évaluation que le Secrétaire général a l'intention d'envoyer en Afghanistan à ce sujet.

Nous avons observé avec une profonde préoccupation une attitude de plus en plus hostile à l'égard du personnel étranger en poste en Afghanistan cette année, notamment chez les Taliban, qui ont également commencé à imposer diverses restrictions aux organismes à vocation humanitaire des Nations Unies et aux organisations humanitaires internationales qui oeuvrent en Afghanistan. Cela a eu pour effet de limiter l'accès de la population civile du pays à l'aide humanitaire dont elle a besoin. Par suite de la décision des Taliban de fermer de force les bureaux des organisations non gouvernementales internationales à Kaboul, ces organisations ont dû cesser d'apporter leur aide tant nécessaire à la population civile de Kaboul frappée par la misère, qui en subit maintenant les conséquences.

Pour les raisons susmentionnées, la Commission européenne a dû interrompre le financement de projets à Kaboul. En tant que principal fournisseur d'aide humanitaire à l'Afghanistan, nous avons aidé le peuple afghan pendant les années où il a enduré souffrances et conflits. Nous souhaitons ardemment pouvoir continuer à l'aider. Mais l'aide ne peut être apportée que s'il est possible de la distribuer de manière efficace et fonctionnelle, sans discrimination, et que si les organisations humanitaires sont en mesure d'accomplir leur travail en toute liberté et sécurité.

L'attaque armée perpétrée le 21 août 1998 à Kaboul contre deux membres du personnel de la Mission spéciale, au cours de laquelle un ressortissant italien a trouvé la mort et un ressortissant français a été blessé, constitue un autre exemple tout à fait frappant de l'hostilité envers la communauté du personnel international en Afghanistan. Le Conseil de sécurité et toute la communauté internationale ont condamné cette attaque, de même que le meurtre de deux

membres du personnel de l'ONU à Jalalabad. En dépit des appels urgents lancés aux Taliban pour qu'ils mènent immédiatement une enquête sur ce crime odieux et informent l'ONU des résultats de cette enquête, comme l'a demandé le Secrétaire général dans sa déclaration du 24 août, aucun progrès tangible n'a été fait à ce sujet. L'Union exhorte les Taliban à coopérer pleinement pour répondre aux demandes formulées concernant ces deux meurtres et l'enquête à leur sujet.

Les attaques meurtrières contre le personnel de l'ONU et les autres menaces à la sécurité du personnel de l'ONU en Afghanistan, de même que le harcèlement systématique qu'il subit, ont ensuite obligé l'ONU à retirer du pays la totalité de son personnel international. L'Union européenne appuie pleinement l'appel lancé par le Secrétaire général pour obtenir des Taliban des garanties crédibles qu'ils sont disposés et attachés à assurer la sécurité du personnel de l'ONU dans les zones sous leur contrôle. L'obtention de ces garanties est une condition préalable à la pleine reprise des activités de l'ONU en Afghanistan. À ce sujet, l'Union européenne se réjouit du cadre stratégique des Nations Unies pour l'Afghanistan, qui fournira une excellente base de principes permettant de renforcer davantage la coordination des activités de l'ONU en Afghanistan dès que le personnel de l'ONU pourra y retourner.

Je saisis cette occasion pour féliciter les fonctionnaires de l'ONU qui continuent d'oeuvrer en Afghanistan pour leur travail extraordinaire, accompli dans des conditions marquées par des difficultés et une insécurité extrêmes. Je veux aussi rendre hommage à ceux d'entre eux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

Le meurtre de diplomates iraniens et la violation des conventions diplomatiques et consulaires de Vienne lors de l'attaque des Taliban contre Mazar-e-Charif ont constitué d'autres incidents atroces provoquant une recrudescence de la tension dans la région. L'Union a condamné ces meurtres cruels. Nous sommes profondément préoccupés par leurs conséquences régionales inquiétantes. Dans ce contexte, nous tenons à féliciter l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Brahimi, qui a contribué à apaiser cette tension alors qu'elle était à son paroxysme. Cependant d'autres efforts de la part des Taliban seront nécessaires pour permettre qu'une enquête crédible et approfondie soit menée sur les crimes que je viens de mentionner. En outre, toutes les parties concernées devront faire preuve de la plus grande modération et respecter les principes fondamentaux du droit international afin d'atténuer les tensions régionales.

Les répercussions de la guerre civile afghane se font sentir bien au-delà de l'Afghanistan et des pays voisins. En l'absence totale de gouvernance, l'économie afghane repose désormais pour beaucoup sur des activités illégales et surtout sur la production illicite, le trafic et la contrebande de stupéfiants. Le trafic de stupéfiants cause de graves problèmes aux États membres de l'Union européenne et à de nombreux autres pays. Aussi demeurons-nous attachés au renforcement de la lutte contre les stupéfiants en Afghanistan; cependant, l'évacuation du personnel international hors de l'Afghanistan a affecté la mise en oeuvre des programmes appropriés.

De plus, l'anarchie qui règne en Afghanistan constitue toujours une situation propice pour les bases et les camps d'entraînement terroristes, situation qui a de toute évidence des conséquences néfastes pour la paix et la sécurité dans la région et bien au-delà. L'Union européenne considère la lutte contre le terrorisme comme un objectif politique hautement prioritaire, et les liens des organisations terroristes avec l'Afghanistan sont tout autant visés par cette lutte. Nous réitérons notre appel lancé à toutes les factions afghanes, et notamment aux Taliban, pour qu'elles ferment les camps d'entraînement pour les terroristes étrangers en Afghanistan et offrent leur appui et leur participation aux efforts internationaux destinés à lutter contre le terrorisme.

En ce qui concerne les programmes de déminage en Afghanistan, l'Union européenne exhorte toutes les parties afghanes à soutenir ces programmes et à y participer. En outre, l'Union demande instamment aux factions afghanes de cesser entièrement de recourir aux mines terrestres, qui continuent et encore pour longtemps de faire de très nombreuses victimes civiles, et de respecter leurs engagements.

Je voudrais aussi souligner que les vestiges et monuments culturels et historiques de l'Afghanistan, y compris les célèbres statues du Bouddha à Bamiyan, appartiennent au patrimoine commun de l'humanité. Nous souhaitons rappeler aux factions afghanes, et particulièrement aux Taliban, que ces vestiges et monuments doivent être protégés contre le vol, la dégradation et les actes de vandalisme.

Ainsi qu'elle l'a exprimé dans sa position commune du 26 janvier 1998, l'Union européenne est résolue à jouer un rôle efficace dans les efforts destinés à faire cesser les combats et à rétablir la paix, la stabilité et le respect des droits de l'homme et des principes internationaux en Afgha-

nistan. Nous continuerons donc à apporter notre plein appui aux activités de l'ONU favorisant l'atteinte de ces objectifs, y compris à toute action jugée nécessaire par le Conseil de sécurité.

Nous appuyons les démarches du Secrétaire général incitant les pays intéressés à poursuivre leur recherche d'une solution au conflit. Pour terminer, je tiens à réitérer notre sincère reconnaissance à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour ses efforts diplomatiques inlassables et sa présence importante en tant que médiateur, ainsi qu'aux membres de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, dirigée par M. Ngobi, pour leur courage et leur dévouement constants.

L'Union européenne appuie le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui a été coparrainé par tous ses membres.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis se réjouissent d'avoir oeuvré à nouveau avec les auteurs d'un projet de résolution sur l'Afghanistan pour parvenir à un texte consensuel sur la situation difficile dans ce pays. La tâche n'a pas été facile, et nous sommes reconnaissants une fois de plus à la délégation allemande du rôle éminent et éclairé qu'elle a joué.

Il y a quelques années, Mikhaïl Gorbatchev a qualifié l'Afghanistan de «plaie ouverte». Malheureusement, bien que le contexte ait changé, sa métaphore douloureuse est encore terriblement exacte. Autrefois un État tampon puis, pendant 10 ans, un champ de bataille actif de la guerre froide l'Afghanistan termine bientôt sa dixième année de guerre civile. Une génération tout entière d'Afghans n'a pas connu autre chose que la guerre.

Il est de bon ton dans certains milieux de considérer les combats en Afghanistan comme une réalité coutumière dans un pays de peuples guerriers aux multiples factions. Mais une telle vision des choses ne correspond pas au fait que, pendant la plus grande partie de son histoire, le peuple afghan a connu de longues périodes de paix et d'unité. S'il est vrai que les Afghans ont eu recours à la force pour régler des différends internes, des puissances extérieures n'ont pas toujours résisté à la tentation de prendre part aux litiges intra-afghans, souvent avec des résultats désastreux.

Comme il est indiqué très clairement dans le rapport du Secrétaire général sur l'Afghanistan (A/53/695) du 23 novembre 1998, le conflit afghan actuel n'est pas simplement interne. Il serait donc erroné de considérer l'Afghanistan comme un autre cas désespéré d'État ayant

échoué, notamment parce que son malheur découle en partie — et je cite le Secrétaire général — «de l'ingérence persistante d'éléments extérieurs dans les affaires de l'Afghanistan» (A/53/695, par. 69).

En terminant son évaluation intègre de la situation, le Secrétaire général affirme que l'ONU, sous la direction compétente de l'Envoyé spécial Lakhdar Brahimi, continuera d'encourager le cessez-le-feu et la réconciliation nationale en Afghanistan. Il ajoute cependant que l'ONU ne peut tout faire à elle seule. Parce qu'ils en conviennent également, les États-Unis se sont associés l'an dernier à la Fédération de Russie et aux six États voisins de l'Afghanistan pour former le groupe «six plus deux», sous la direction du Secrétaire général.

Nous partageons la déception du Secrétaire général de constater que les pays du groupe «six plus deux» ne sont pas encore à même de favoriser un règlement politique en Afghanistan. Mais il faut reconnaître honnêtement que ce groupe comprend des membres qui appuient différentes factions et nourrissent différents intérêts devant être conciliés pour que la paix revienne en Afghanistan.

Deux des membres de ce groupe, l'Iran et le Pakistan, ont dû supporter un fardeau disproportionné en raison de la lutte qui se déroule depuis plusieurs décennies en Afghanistan. Ils abritent un grand nombre de réfugiés afghans vivant sur leur territoire, près de 3 millions à l'heure actuelle. Malheureusement, en dépit du rapatriement volontaire de plus de 80 000 réfugiés afghans intervenu cette année, des combats récents dans le nord et le centre de l'Afghanistan ont provoqué de nouveaux déplacements internes et un nouvel afflux de réfugiés dans les pays voisins.

Si l'Iran et le Pakistan subissent les contrecoups du conflit afghan, nous croyons qu'ils détiennent également la clef de son règlement. Les États-Unis s'associent à d'autres gouvernements, à l'ONU et au groupe «six plus deux» pour exhorter les gouvernements de ces deux pays à rechercher un accord au sujet de l'Afghanistan. Ils devraient reprendre les pourparlers bilatéraux prometteurs qu'ils avaient entamés au début de l'année et trouver des façons d'harmoniser leurs intérêts. D'autres gouvernements de pays voisins peuvent jouer un rôle positif. À ce sujet, nous appuyons fermement l'initiative du Gouvernement de l'Ouzbékistan visant à tenir dans la région une réunion du groupe «six plus deux», avec la participation éventuelle des factions afghanes.

Les États-Unis quant à eux souscrivent vigoureusement aux points d'accord adoptés par les ministres des affaires étrangères du groupe «six plus deux» ici, à l'Organisation

des Nations Unies, le 21 septembre dernier. Les points d'accord ainsi que les récentes résolutions du Conseil de sécurité, la résolution de l'Assemblée générale qui sera adoptée et les points de discussion approuvés par ce groupe plus tôt cette année forment ensemble un projet-modèle de règlement global des problèmes de l'Afghanistan et que je considère avec satisfaction comme notre meilleure réponse à l'affirmation fallacieuse selon laquelle ces problèmes peuvent être réglés par des moyens militaires. Ils ne le seront pas.

Malheureusement, la conquête de la plus grande partie de l'Afghanistan par les Taliban a créé de nouveaux problèmes, plutôt que de régler ceux qui existaient déjà. Je pense particulièrement aux attaques cruelles contre la population hazara de Mazar-e-Charif, notamment la torture et le meurtre de milliers de civils innocents. Cela n'a fait qu'aviver les divisions et les haines ethniques entre les Afghans. Cela a aussi exacerbé les différends entre l'Iran et les Taliban et a failli déclencher les hostilités entre eux, il y a à peine quelques semaines.

Les États-Unis s'associent à d'autres pour condamner le meurtre des huit diplomates et du journaliste iraniens commis par des troupes de Taliban lorsqu'elles se sont emparées de Mazar-e-Charif le 10 septembre dernier. À ce sujet, nous appuyons également les appels lancés par le Conseil de sécurité et formulés dans le projet de résolution dont nous sommes saisis pour que soit menée une enquête approfondie au sujet de cette violation inacceptable des Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires, et nous soutenons pleinement ceux qui ont exigé que les auteurs de ces crimes soient traduits en justice.

Nous demeurerons vivement préoccupés par la présence de terroristes internationaux en Afghanistan.

Nous nous associons à l'appel lancé aux Taliban dans le projet de résolution pour qu'ils cessent d'accueillir des terroristes sur le territoire qu'ils contrôlent et de permettre leur entraînement. Nous demandons en particulier l'expulsion de terroristes tels que Osama bin Laden et plusieurs de ses complices qui sont mis en accusation par un tribunal des États-Unis pour leur rôle dans le meurtre d'Américains et autres citoyens innocents en Afrique et au Moyen-Orient. Ces tueurs doivent être traduits en justice.

Outre la menace du terrorisme, l'absence de gouvernement organisé ou d'application de la loi a fait de l'Afghanistan le deuxième producteur d'opium et d'héroïne illicites.

Ce problème aura des conséquences multiples à long terme pour les Afghans, les pays voisins et au-delà.

De même, la communauté internationale est prête à fournir une aide en matière de reconstruction et autre aide essentielle afin que l'Afghanistan puisse reprendre sa place dans la communauté des nations. Les États-Unis qui fournissent actuellement une aide humanitaire substantielle au peuple afghan, par le biais de l'ONU et de ses institutions spécialisées, sont prêts à mobiliser davantage de ressources pour l'assistance technique, l'investissement et le commerce en vue de reconstruire l'économie du pays. Mais cette promesse dépend d'un règlement politique. Nous attendons avec espoir le jour où l'Afghanistan et ses voisins pourront envisager ensemble la formation d'un gouvernement qui, premièrement, jouit du soutien du peuple, deuxièmement, respecte les droits humains, y compris ceux des femmes et des filles, et troisièmement, adopte les principes de la Charte des Nations Unies et les conventions dont l'Afghanistan est signataire.

Pour terminer, je voudrais saluer le travail des hommes et des femmes des Nations Unies qui se sont efforcés d'aider l'Afghanistan au cours de l'année écoulée en dépit de nombreux dangers et revers et la perte tragique de trois fonctionnaires. Nous nous tournons vers l'ONU, grâce aux efforts remarquables de l'Ambassadeur Brahimi, de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et des institutions à vocation humanitaire des Nations Unies ainsi que du Comité international de la Croix-Rouge et des nombreuses organisations non gouvernementales dévouées, afin de fournir une aide vitale au peuple afghan et de promouvoir l'espoir ultime de paix. C'est l'espoir qui nous anime et nous unit à ceux qui sont déterminés à mettre fin à la tragédie de l'Afghanistan.

M. Vural (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : La crise politique et humanitaire en Afghanistan continue d'être l'une des préoccupations majeures et urgentes de la communauté internationale. La Turquie entretient de solides liens d'amitié avec le peuple afghan et souhaite ardemment voir ce pays tragiquement divisé et déchiré par la guerre, émerger comme une nation stable, pacifique et prospère. Tous les pays de la région, notamment les voisins de l'Afghanistan, souffrent des effets néfastes du conflit afghan.

Nous déplorons vivement le fait que les appels vigoureux de la communauté internationale en vue d'une solution pacifique au problème et les efforts diplomatiques collectifs en ce sens aient été ignorés sans vergogne, notamment par l'une des parties au conflit.

Au contraire le conflit a pris des proportions alarmantes. La perspective de le voir déborder donne à craindre pour la paix et la sécurité en Asie du Sud-Ouest. Les problèmes issus de la crise, tels que ceux des réfugiés, de la culture et du trafic illicites de stupéfiants et l'appui au terrorisme international ont pris de dimensions transfrontières dangereuses avec des implications au niveau international. En Afghanistan, les drogues, le terrorisme et les armes créent un cercle vicieux destructeur pour tous et la lutte pour éliminer cette situation exige la détermination politique de tous.

La nature ethnique et religieuse du conflit a conduit à de graves violations de droits de l'homme, à des meurtres et à des déplacements de populations dans le nord de l'Afghanistan. À cet égard, des cas précis tels que le meurtre tragique de fonctionnaires de l'ONU et de diplomates iraniens exigent une enquête approfondie des Taliban. L'attitude discriminatoire des Taliban à l'égard des filles, des femmes et des groupes ethniques et religieux, est tout à fait inacceptable.

L'interruption de l'assistance humanitaire des Nations Unies ajoute aux souffrances de la population. Le déplacement de populations locales dans le nord de l'Afghanistan et le démantèlement de leur infrastructure économique ont créé une situation déplorable. Les conditions de reprise de l'action humanitaire des Nations Unies doivent être établies. Les Taliban doivent respecter leurs engagements en ce sens.

Des opérations militaires et l'intervention étrangère ont entraîné le chaos et la ruine en Afghanistan tout au long de son histoire. La seule solution viable reste la mise en place d'un gouvernement largement représentatif et multiethnique avec la participation de tous. Les parties peuvent bénéficier de méthodes traditionnelles, telles que la *Loya Jirgah* (Grande Assemblée), ou de concepts modernes permettant la création d'un nouvel organe représentatif acceptable pour le peuple afghan dans son ensemble. Mais un tel processus de réconciliation ne peut reprendre que si un cessez-le-feu intervient et qu'un dialogue véritable s'engage entre les parties. Ceci constitue une étape essentielle.

Des efforts diplomatiques communs, dans lesquels l'ONU assumera le rôle central, demeurent le seul instrument effectif pouvant conduire les parties afghanes au dialogue. Les activités appréciables de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, doivent être pleinement et unanimement soutenues au plan diplomatique par la communauté internationale. Le travail en commun de l'Organisation de la Conférence islamique et des Nations Unies en Afghanistan est un bon exemple de coopération au plan international.

Le groupe «six plus deux» et le Groupe des 21 États Membres ayant une influence en Afghanistan doivent renforcer leurs contacts en vue d'adopter une position plus cohérente. Le travail de ces deux groupes peut être renforcé par l'engagement de toutes les parties afghanes.

La délégation turque estime que le peuple afghan possède l'expérience historique voulue pour reconstruire son unité et son harmonie. La Turquie a déclaré à diverses occasions qu'elle était prête à contribuer à cet objectif, en collaboration avec la communauté internationale. J'espère que le projet de résolution que l'Assemblée générale s'appête à adopter, ainsi que la résolution adoptée hier par le Conseil de sécurité, constitueront une nouvelle étape dans cette direction.

M. Konishi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Le Japon partage la vive préoccupation de la communauté internationale face aux combats qui continuent de faire rage en Afghanistan depuis deux décennies. Je regrette de dire que les parties au conflit en Afghanistan n'ont fait montre d'aucune disposition à écouter la voix de la communauté internationale et à entamer des négociations directes en vue d'un cessez-le-feu ou de la réalisation de la paix. Au mois d'août, les conditions de sécurité de plus en plus mauvaises ont contraint les institutions des Nations Unies à évacuer leur personnel de ce pays. Le Conseil de sécurité a réagi en convoquant une séance à la fin du mois, au cours de laquelle il a adopté la résolution 1193 (1998), et en publiant en septembre une déclaration présidentielle. Le fait que ces efforts n'ont pas contribué à améliorer la situation est une source de vive préoccupation. Le Japon espère que les conditions de sécurité s'amélioreront sensiblement en Afghanistan afin que le personnel des Nations Unies puisse retourner dans la région et reprendre rapidement son travail.

À cet égard, nous nous félicitons de la signature du Mémoire d'accord entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les Taliban sur les questions des privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et de l'accès aux soins et à l'éducation. La délégation japonaise apprécie vivement le cadre stratégique et le document d'orientation, intitulé «Next Steps for the United Nations in Afghanistan» du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Il faut noter que la résolution sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies a été adoptée par consensus le 7 décembre 1998 à l'Assemblée. La création du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité du personnel du système des

Nations Unies est une mesure positive et nous espérons la voir bientôt se concrétiser en Afghanistan.

Je voudrais transmettre à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Brahimi, la sincère gratitude du Gouvernement japonais pour ses efforts efficaces destinés à atténuer les tensions entre l'Iran et les Taliban en Afghanistan et dans les régions voisines. Le Japon partage l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son rapport, selon lequel il est nécessaire de consolider les résultats des efforts de son Envoyé spécial en dépêchant une équipe chargée d'enquêter sur le meurtre des diplomates iraniens, perpétré le 8 août à Mazar-e-Charif. Nous appuyons également la proposition du Secrétaire général pour que la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan supervise la situation humanitaire en Afghanistan à condition que la sûreté et la sécurité des membres de cette nouvelle unité soient garanties et son mandat clairement défini.

Le Gouvernement japonais continue d'estimer qu'outre le rétablissement de la paix, l'ONU doit jouer un rôle majeur en s'attelant à nombre d'autres questions en Afghanistan, notamment l'amélioration des conditions humanitaires, la fourniture de l'aide aux personnes déplacées et aux réfugiés et la lutte contre la production et le trafic de drogues illicites.

Quant à lui, le Japon a accueilli à Tokyo, les 7 et 8 décembre, la quatrième réunion du Groupe d'appui pour l'Afghanistan, dont les efforts s'intègrent à ceux de la communauté internationale pour compléter l'action de l'ONU. Avec la participation d'États Membres et des représentants de l'ONU et d'autres institutions, dont M. De Mello, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, le Japon, qui a présidé la réunion, a élaboré une synthèse des discussions, lançant un appel au cessez-le-feu et au dialogue afin de mettre en place un gouvernement multiethnique et largement représentatif ainsi qu'au retour rapide du personnel humanitaire international, dans la mesure où sa sécurité est pleinement assurée. Le Groupe a réaffirmé son engagement en faveur d'une aide humanitaire basée sur le cadre stratégique et la programmation de principes commune. Il a encouragé les organisations non gouvernementales à renforcer leurs mécanismes de coordination. Il a également abordé les questions relatives aux catastrophes naturelles, aux mines terrestres, aux droits de l'homme et aux sexospécificités, ainsi qu'aux stupéfiants.

Je voudrais évoquer certaines mesures prises par le Japon pour améliorer la situation en Afghanistan. Le Gouvernement japonais a dépêché un administrateur de questions politiques en 1988 auprès de la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan et un autre, en 1996, auprès de la Mission spéciale. Depuis le début de la guerre civile en 1979, le Gouvernement japonais a fourni plus de 400 millions de dollars d'aide à l'Afghanistan. Au début du printemps de cette année, et en collaboration avec les organismes des Nations Unies, il a pris part aux projets d'Azra et de Tizin dans la partie est de l'Afghanistan, destinés à aider le retour des réfugiés de pays voisins. Au cours de la quatrième réunion de Tokyo du Groupe d'appui pour l'Afghanistan, le Japon a annoncé qu'il fournirait une aide de 1,5 million de dollars à des projets locaux au cours des deux prochaines années en vue d'aider des programmes d'organisations non gouvernementales pour les réfugiés et personnes déplacées afghans. Le Gouvernement japonais a également décidé de fournir 2 millions de dollars aux projets afghans devant être réalisés par le Comité international de la Croix-Rouge et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Japon appuie les points d'accord du Groupe «six plus deux», qui encouragent des pourparlers directs entre les parties au conflit avec pour objectifs un cessez-le feu immédiat et la réconciliation nationale. À cet effet, le Gouvernement japonais a instamment demandé aux parties concernées de faire preuve de la plus grande retenue et de s'efforcer de parvenir à un règlement pacifique. Le 23 septembre, le Ministre des affaires étrangères, M. Komura, s'est entretenu avec son homologue du Pakistan, M. Aziz, lui demandant de faire part aux Taliban de la ferme conviction du Japon selon laquelle la situation ne pourrait se stabiliser par l'option militaire mais uniquement par un règlement politique. Deux jours plus tard, le 25 septembre, il a transmis le même message au Ministre iranien des affaires étrangères, M. Kharrazi. En octobre, le Japon a directement réitéré le même message aux Taliban et leur a demandé, ainsi qu'aux autres parties, de répondre à l'appel de la communauté internationale et s'efforcer, de bonne foi, de protéger les droits de l'homme, cesser la culture, la production et le trafic de drogues illicites, et mettre fin au terrorisme international. Il espère que tous les pays concernés prendront des mesures efficaces pour faire face à ces problèmes.

À cette occasion, je voudrais réitérer la préoccupation du Japon suite aux informations selon lesquelles la grande statue bouddhiste à Bamyán a été endommagée, et demander à toutes les parties de veiller à ce que ce monument

culturel inestimable soit protégé pour les futures générations.

Pour terminer, la délégation japonaise voudrait exprimer sa gratitude à la délégation allemande pour son rôle actif et constructif dans l'élaboration et la présentation du projet de résolution, dont le Japon s'est porté coauteur.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de la délégation égyptienne, je voudrais d'abord exprimer mes remerciements au Secrétaire général pour son rapport très détaillé sur la situation en Afghanistan. Je voudrais également le remercier pour les rapports périodiques que nous avons reçus au cours de l'année dernière, conformément au paragraphe 19 de la résolution 52/211 B concernant les progrès de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Ces rapports traduisent les efforts du Secrétaire général et de son Envoyé spécial, M. Lakhdar Brahimi, en vue de réaliser un règlement politique à la crise en Afghanistan dans toutes ses dimensions et de garantir le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de l'unité nationale de l'Afghanistan, dans le plein respect de son patrimoine culturel et historique ancestral.

Le rapport présente une image préoccupante de la dégradation continue de la situation militaire et indique que les factions en conflit ont résolument choisi la solution militaire en vue d'assurer le contrôle.

Les rapports décrivent l'activité du pouvoir des divers chefs et leur volonté de régner sans partage sur le pays, au mépris des aspirations réelles du peuple afghan, qui souffre de la guerre et de ses répercussions depuis maintenant 18 ans.

Il y est également fait état d'interventions étrangères et d'assistance aux factions belligérantes. Cela a été mis en lumière lorsque les autorités du Kirghizistan ont intercepté la cargaison d'armes et de munitions d'un train en partance pour l'Afghanistan ainsi que par les décollages et atterrissages constants d'avions non identifiés sur des bases aériennes qui sont sous le contrôle de différentes factions.

L'Égypte est convaincue qu'il faut arrêter le flux d'armes et de munitions en direction de l'Afghanistan : cela serait en effet l'un des principaux facteurs permettant d'aboutir à un règlement politique sans l'intervention étrangère de pays voisins ou d'autres qui ont des intérêts économiques ou sécuritaires à voir la présente situation en Afghanistan se perpétuer.

Les succès militaires des Taliban ont toutefois mis chacun devant le fait accompli et ont compliqué la réalisation d'un règlement politique. C'est pourquoi la communauté internationale et notamment les parties régionales doivent intensifier leurs efforts pour instaurer un dialogue sérieux entre les parties concernées et sensibiliser chacun à la nécessité de faire preuve de souplesse et de donner la priorité aux intérêts nationaux afghans sur les intérêts tribaux ou personnels afin de mettre en place un gouvernement pleinement représentatif et bénéficiant d'une large assise.

Depuis l'assassinat des diplomates iraniens qui travaillaient au consulat iranien à Mazar-e-Charif, il y a eu un grave regain de tensions entre l'Afghanistan et l'Iran. La situation a encore été aggravée par la tendance de certaines des tribus de s'en prendre au personnel de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, ce qui a conduit la Mission à faire évacuer tout son personnel international.

L'Égypte a condamné énergiquement l'assassinat des diplomates iraniens et les attaques de personnels de l'ONU, qui ont entraîné la mort du conseiller militaire adjoint et d'employés du Programme alimentaire mondial et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Djalalabad. L'Égypte condamne catégoriquement ces attaques et demande l'arrestation des coupables et leur comparution devant les tribunaux dans les meilleurs délais.

D'autre part, il est nécessaire de renforcer les efforts du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue de permettre à tous les réfugiés de rentrer, et également d'intensifier les activités de déminage et d'empêcher la production de drogues, car il s'avère que la superficie des terres cultivées dans ce but a augmenté de 9 % au cours de l'an dernier.

Il faut également empêcher l'Afghanistan d'abriter et de former des terroristes, pour exporter ensuite le terrorisme vers des pays voisins et d'autres États.

Bien sûr, toutes ces activités exigent le retour des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan, et leur protection contre les attaques qui attentent à leur sécurité. Nous espérons que l'Envoyé spécial du Secrétaire général sera en mesure de prendre des dispositions en ce sens dès que possible.

La détérioration de la situation en matière de droits de l'homme en Afghanistan est source de vive préoccupation pour le Gouvernement égyptien, car elle accentue les clivages ethniques et religieux entre les différentes factions

afghanes. L'Égypte estime qu'il est extrêmement important que les Taliban procèdent à des enquêtes à cette fin et en publient les résultats. Faute de quoi, il sera nécessaire de procéder à une enquête internationale sur les massacres commis et de traduire leurs auteurs en justice.

Nous pensons que l'on ne pourra défendre les normes humanitaires fondamentales et empêcher les violations flagrantes des droits de l'homme tant que les tensions ethniques ne seront pas apaisées, que l'on n'aura pas mis fin aux approvisionnements d'armes et de munitions et créé un rapprochement rationnel et établi l'unité nationale entre les parties en Afghanistan. C'est pourquoi nous pensons que l'affectation d'observateurs civils des droits de l'homme en Afghanistan en ce moment n'est pas nécessaire, surtout si l'on considère la situation particulièrement précaire qui y règne.

L'Égypte suit de près les travaux du groupe «six plus deux», qui a été mis en place en vue de faciliter un règlement en Afghanistan et elle a noté et accueilli avec satisfaction la réunion ministérielle tenue en septembre.

Nous partageons le sentiment de frustration du Secrétaire général quant à l'impuissance dont font preuve certains pays à réunir les parties belligérantes et à trouver des moyens d'arrêter le flux de munitions et d'armes, qui attisent le conflit en Afghanistan. Nous espérons que le groupe oeuvrera à l'édification d'une société dans laquelle la paix et la justice régneront, sans recourir à une solution militaire.

Nous nous félicitons également des réunions des 21 pays ayant une influence en Afghanistan, dont la plus récente s'est tenue en octobre. L'Égypte s'efforce d'aider l'Afghanistan à retrouver la paix et la sécurité et à maintenir sa souveraineté, son indépendance, son unité nationale et son intégrité territoriale.

L'Égypte espère que tous les États accorderont la plus haute attention à cette question et souligne l'importance que revêt la fourniture de l'aide économique nécessaire à l'Afghanistan. Elle suit également avec grand intérêt les discussions qui se sont tenues au Conseil de sécurité sur la question de l'Afghanistan, et qui ont débouché sur l'adoption de la résolution 1214 (1998), dont les dispositions sont en bonne partie reprises dans le projet de résolution dont l'Assemblée est maintenant saisie, qui appelle à un règlement pacifique dans les plus brefs délais — si toutefois les parties extérieures au conflit et les factions afghanes s'engagent toutes à le respecter.

Pour terminer, je voudrais remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, de ses efforts soutenus pendant toute l'année écoulée, et saluer également le courage et la persévérance dont a fait preuve le personnel de l'ONU qui travaille en Afghanistan, et qui a admirablement rempli sa mission dans des conditions extrêmement difficiles.

M. Nejad-Hosseini (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport, qui figure dans le document A/53/695, et remercier de même son Envoyé spécial, M. Lakhdar Brahimi, de tous ses efforts. Je tiens à ce qu'il soit pris acte de notre grande reconnaissance à son égard et à celui de ses collègues du Département des affaires politiques et de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan pour leurs efforts inlassables, qui ont permis d'éliminer certains des problèmes supplémentaires provoqués en Afghanistan par l'assassinat des diplomates iraniens et d'un journaliste par les Taliban à Mazar-e-Charif, le 8 août dernier. La mission de l'Ambassadeur Brahimi a permis le rapatriement des corps des Iraniens assassinés et la libération des personnes arrêtées en Afghanistan.

La République islamique d'Iran s'emploiera résolument à faire en sorte que ceux qui ont assassiné de sang-froid le personnel diplomatique iranien et le correspondant de l'agence de presse de la République islamique à Mazar-e-Charif soient appréhendés et traduits en justice, conformément aux normes internationales relatives aux procès équitables.

Il s'agit là d'une affaire très importante à régler entre l'Iran et les Taliban. À cet égard, le Secrétaire général a également exprimé, au paragraphe 72 de son rapport, son espoir sincère que «les efforts de [l']Envoyé spécial ne resteront pas sans lendemain et, notamment, que des poursuites seront engagées contre les responsables de ces meurtres».

Mais le problème fondamental en Afghanistan dépasse toutefois la question liée à l'Iran et est centré sur la menace que la situation actuelle fait peser sur la paix et la sécurité régionales et internationales, d'une part, et le sort inacceptable, inhumain et horrible qui est désormais celui de millions d'Afghans, d'autre part. Hier, le Représentant permanent du Pakistan et moi-même avons eu l'occasion de faire une déclaration au Conseil de sécurité sur la question de l'Afghanistan. Il s'est plaint — et je suis d'accord avec lui — de ce que «le Pakistan a également été victime du terrorisme, du trafic de drogues et de la contrebande d'armes en raison de la situation qui règne en Afghanistan»

(S/PV.3952, p. 5). C'est exactement ce que craignent tous les voisins de l'Afghanistan si la situation actuelle persiste dans ce pays. Je dirais même que l'instabilité régionale créée par les conditions qui règnent en Afghanistan est susceptible d'augmenter et d'attiser encore les haines et les violences ethniques et religieuses dans l'ensemble de la région. Les graves sujets de préoccupation pour la communauté internationale, en général, et la plupart des voisins de l'Afghanistan, en particulier, en cas de maintien du statu quo dans ce pays sont notamment les effets déstabilisateurs pour la région d'un conflit persistant et de l'insistance des Taliban à recourir à une solution militaire, leur refus d'accepter un cessez-le-feu et leur rejet de tous les efforts visant à trouver une solution politique, la campagne d'assassinats méthodiques des Taliban qui prend pour cibles les membres de minorités ethniques et religieuses dans le nord de l'Afghanistan, la chasse à l'homme qui se poursuit de maison en maison contre les membres de la communauté Hazara, la force brute avec laquelle les Taliban gouvernent et qui fait de ce pays une prison pour le peuple afghan, et même les Pachtounes, la situation des femmes et des petites filles qui a empiré dans toutes les zones sous contrôle des Taliban — où les femmes et les petites filles continuent de se voir refuser l'accès à des soins de santé adéquats, à l'éducation, à un emploi et parfois à l'aide humanitaire, le problème croissant de la production et du trafic de drogues, qui est la principale source de financement de l'effort de guerre, l'accueil de terroristes dont ceux qui opèrent contre des pays voisins, les revendications territoriales des dirigeants des Taliban sur certaines villes d'États voisins, malgré l'anarchie interne et les autres préoccupations, et l'attisement de la haine ethnique et religieuse et des troubles non seulement en Afghanistan mais également dans les pays voisins.

Ces problèmes sont réels comme en attestent d'ailleurs d'abondantes preuves et des témoins oculaires. Le fait que les Taliban ont fermé le nord de l'Afghanistan au reste du monde pendant quatre mois ne suffit pas à faire disparaître ces problèmes.

Face à ces sujets permanents de vive préoccupation, le Conseil de sécurité a adopté hier sa résolution 1214 (1998), en raison du refus des Taliban de tenir compte de la demande répétée de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies d'arrêter les combats et d'engager un dialogue politique afin de mettre en place un véritable gouvernement multiethnique, reposant sur une large assise et pleinement représentatif, et ce malgré les efforts engagés de bonne foi par l'Envoyé spécial du Secrétaire général et son entrevue avec le chef des Taliban. C'est dans la même veine que l'Assemblée générale examine aujourd'hui la question de l'Afghanistan.

Selon la République islamique d'Iran, en raison des réalités historiques et de la structure traditionnelle et multiethnique de la société afghane, seul un véritable gouvernement à large assise, multiethnique et pleinement représentatif qui protège les droits de toute la population afghane sans aucune distinction peut ramener la paix et la normalité en Afghanistan et commencer à apaiser les graves préoccupations que je viens d'énumérer. La qualité de groupe multiethnique que revendiquent les Taliban est absurde. L'idée que les Taliban se sont déclarés prêts à élargir leur composition ethnique — ce qui se ferait, bien sûr, par la sélection de quelques représentants d'autres ethnies triés sur le volet par les dirigeants des Taliban — ne convainc personne, pas même le peuple afghan.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran est attaché à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan. Si la responsabilité du rétablissement de la paix et de la dissipation des craintes de la communauté internationale, et notamment des pays voisins, revient en dernière analyse au peuple afghan, le Gouvernement de la République islamique d'Iran accorde son soutien et sa collaboration aux efforts de l'ONU, et en particulier à ceux de l'Ambassadeur Brahimi, qui ont un rôle central à jouer dans la réalisation des objectifs de la réconciliation nationale et d'un règlement politique durable avec la participation de toutes les parties au conflit et de tous les secteurs de la société afghane.

À cet égard, nous appuyons l'initiative prise par le Gouvernement de l'Ouzbékistan de faciliter le processus de réconciliation en préparant le terrain pour une réunion du groupe des «six plus deux» à Tachkent.

Le long et rude hiver en Afghanistan aura inévitablement de lourdes conséquences sur la population afghane, en particulier pour les personnes déplacées du centre et du nord de l'Afghanistan. On a grand besoin de secours humanitaires d'urgence en Afghanistan, particulièrement de vivres, de vêtements, de médicaments et d'abris. Nous remercions le Secrétaire général de coordonner tous les efforts internationaux afin que les populations afghanes qui en ont besoin reçoivent une aide d'urgence, malgré les problèmes rencontrés par le personnel international et celui de l'ONU. Nous apprécions les efforts accomplis afin de surmonter les problèmes de sécurité en Afghanistan et de permettre ainsi le retour du personnel de l'ONU dans ce pays et, par suite, la reprise de l'aide humanitaire au peuple afghan. Nous saluons également la réunion des pays donateurs qui s'est achevée hier à Tokyo et faisons nôtre l'appel lancé à tous

les États et à l'ensemble de la communauté internationale pour que toute l'aide humanitaire au peuple afghan s'effectue bien en coordination avec l'ONU et intègre le principe de la non-discrimination entre les bénéficiaires.

Pour les raisons que je viens de citer, la délégation iranienne s'est jointe aux auteurs du projet de résolution A/53/L.66. Je tiens à exprimer officiellement nos remerciements à la délégation allemande pour les consultations élargies et prolongées et les efforts de coordination qu'elle a menés sur ce projet de résolution.

M. Alimov (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : La République du Tadjikistan est gravement préoccupée par l'évolution de la situation en Afghanistan et dans la région environnante. Nous regrettons que depuis plus de deux ans maintenant les nombreux appels lancés par la communauté internationale, par le biais, notamment, des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, à un règlement pacifique du conflit en Afghanistan aient été ignorés par les dirigeants des Taliban, qui ont refusé de négocier et ont continué de parier sur un règlement militaire du problème afghan, avec une aide directe et massive de l'extérieur. De tels actes de la part des Taliban suscitent chez leurs opposants en Afghanistan une résistance farouche, ce qui peut faire redouter de nouveaux affrontements militaires encore plus impitoyables et rendre plus lointaine toute perspective d'instauration de la paix et de la stabilité sur le territoire afghan.

Dans leur désir de se rendre seuls maîtres du territoire afghan par la force, et dans la pratique de coutumes barbares dignes du Moyen-Age, les Taliban commettent les violations les plus flagrantes des droits de l'homme et du droit international, notamment du droit international humanitaire. C'est avec indignation que nous avons appris les meurtres barbares des diplomates iraniens et d'un journaliste perpétrés par les Taliban à Mazar-e-Charif. Nous sommes profondément choqués par les nouvelles de massacres à grande échelle de prisonniers de guerre et de civils dans le nord de l'Afghanistan et par les persécutions brutales de représentants de divers groupes ethniques et religieux auxquels se livrent les Taliban, ainsi que par leur discrimination contre les femmes. Il faut faire cesser de telles pratiques et poursuivre et punir ceux qui se sont rendus coupables de ces actes.

Le meurtre des diplomates iraniens a déjà provoqué une escalade des tensions dans la région. Nous pensons qu'il n'est pas exclu que les actions des Taliban exacerbent encore la situation et conduisent à des incidents armés sur la frontière tadjiko-afghane et à un exode massif et incon-

trôlé de réfugiés vers notre pays : s'il se trouvait parmi eux d'anciens participants d'opérations militaires, cela pourrait, comme l'ont illustré les événements récents dans la zone de Leninabad, compliquer gravement la suite du processus de paix dans notre pays.

Si l'on tient compte de la tendance croissante à faire du territoire de l'Afghanistan un bastion de l'extrémisme religieux, un refuge pour les terroristes internationaux et une plaque tournante pour le trafic de drogues, il est évident que la situation alarmante qui règne actuellement dans le pays représente une menace pour la sécurité, non seulement sur le plan régional mais aussi, plus largement, sur le plan international.

Tout ce que je viens de dire confirme le bien-fondé de la conclusion politique tirée il y a près de deux ans par les dirigeants du groupe de pays de la Communauté d'États indépendants, connu sous le nom des Cinq d'Almaty, selon laquelle les actes des Taliban sont une menace potentielle pour la paix et la stabilité de toute la région d'Asie centrale et méridionale. Les événements survenus récemment dans le nord de l'Afghanistan ont également confirmé l'opportunité de la décision de créer une troïka constituée par la Fédération de Russie, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan pour faire échec à l'extrémisme religieux.

Le Gouvernement du Tadjikistan, partant du principe qu'on ne peut laisser la menace actuelle saper le processus de réconciliation nationale, a adopté des mesures pour renforcer la frontière tadjiko-afghane dans les secteurs devenus plus dangereux. Nous sommes prêts à prendre les mesures qui s'imposent pour protéger nos intérêts communs et notre sécurité, avec nos partenaires de la Communauté d'États indépendants.

Le Tadjikistan salue la participation active de l'Organisation des Nations Unies aux efforts de règlement du conflit afghan et soutient totalement les efforts entrepris dans ce cadre par l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan, l'Ambassadeur Brahimi.

Nous nous sommes portés coauteurs des résolutions 1076 (1996) et 1193 (1998) du Conseil de sécurité, ainsi que de toutes les résolutions de l'Assemblée générale concernant l'Afghanistan, dont le projet de résolution dont l'Assemblée est actuellement saisie.

La position du Tadjikistan relativement à un règlement du conflit afghan est bien connue. Il est essentiel de conclure un cessez-le-feu immédiat et de mener des négociations de paix avec la participation équitable de représen-

tants de tous les groupes d'opposition, de façon à créer en Afghanistan un gouvernement de coalition reposant sur une large assise et protégeant les intérêts de tous les groupes politiques, ethniques et religieux de la population nationale. Le processus de paix en Afghanistan doit être engagé et mené sous les auspices de l'ONU et avec la participation du groupe des voisins et amis de l'Afghanistan connu sous le nom de groupe des «six plus deux». Nous espérons que la prochaine réunion des représentants de ce groupe d'États à Tachkent contribuera à un règlement entre Afghans. Le Tadjikistan, pour sa part, est prêt à contribuer à ces efforts de toutes les manières possibles.

M. Farhâdi (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque, l'an dernier, l'Assemblée générale a adopté la résolution 52/211 par consensus, le peuple d'Afghanistan a une fois de plus mis sa confiance dans l'Organisation des Nations Unies, espérant que par son intermédiaire serait enfin engagé un processus de négociation conduisant à la paix et à la sécurité. Malheureusement, la politique hégémonique du Pakistan, en soutenant l'attitude belliqueuse et de rejet des Taliban, a une fois de plus ruiné tout espoir de paix et de sécurité en Afghanistan. Ces politiques sont non seulement sources de grandes souffrances chez nos compatriotes, mais elles suscitent également de vives craintes d'instabilité parmi les pays de la région, comme viennent de nous le dire certains de nos collègues à la présente séance.

Cette peur de l'instabilité prend naissance dans les intentions réelles et dans la politique aventuriste du Pakistan dans la région et également dans la diffusion d'un modèle rétrograde et réactionnaire de talibanisme sous la forme de l'«internationalisme taliban», doctrine qui dans certaines régions du globe a fait d'un certain terroriste un héros immortel. De fait, c'est la politique hégémonique du Pakistan qui ne cesse de susciter des réactions — légitimes — chez les pays de la région.

La résolution de l'an dernier sur l'Afghanistan contenait des idées nobles et admirables sur la paix et la sécurité en Afghanistan et dans la région. Elle exprimait également des préoccupations au sujet de certains événements négatifs en Afghanistan ayant des effets délétères sur la région et au-delà. Les idées et préoccupations reprises dans la résolution portent essentiellement sur les points suivants : premièrement, les violations constantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, deuxièmement, l'intervention étrangère continue et la participation de personnel militaire étranger, troisièmement, l'utilisation continue du territoire afghan pour instruire et abriter des terroristes et des organisations terroristes, quatrièmement, la poursuite de la production de drogues et le développement des réseaux

de trafiquants de drogues, et cinquièmement, la nécessité de redire qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit afghan.

Je voudrais développer brièvement, un par un, les points que je viens de mentionner afin de mettre en lumière qui a fait quoi en Afghanistan au cours de l'année écoulée.

Des atteintes graves et flagrantes aux droits de l'homme par les Taliban ont été signalées par Amnesty International, Human Rights Watch, M. Paik, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, et les médias internationaux. Ces rapports ont fourni des informations détaillées sur le mépris total des Taliban pour la vie, la liberté et la sécurité de la population sous leur occupation militaire, et notamment sur une ségrégation sexospécifique et sur une série de politiques discriminatoires menées contre les grands groupes ethniques en Afghanistan.

Le 12 mars 1998, M. Paik a présenté son rapport, figurant dans le document E/CN.4/1998/71, à la Commission des droits de l'homme. Il a visité un certain nombre de provinces de l'Afghanistan, dont la capitale, Kaboul, occupée par le groupe mercenaire des Taliban depuis septembre 1996. Le Rapporteur spécial s'est rendu compte que la situation en matière de droits de l'homme avait empiré, particulièrement dans les zones sous le contrôle des Taliban. Au paragraphe 19 du rapport, on peut lire que Kaboul est quasiment devenue une «ville fantôme». Les hommes et les femmes craignent d'être retenus ou harcelés par la police, ce qui, ajouté à la réduction considérable du pouvoir d'achat de la population en raison de la dévaluation de la devise afghane due à l'économie de guerre désastreuse, a pratiquement vidé les rues de la ville, même en plein jour. Les atteintes aux droits de l'homme, selon l'observation du Rapporteur spécial à Kaboul, sont devenues plus institutionnalisées, plus systématiques et plus insidieuses. Il est à cet égard très affligeant que certains représentants ici aient parlé d'«autorités de Kaboul».

En ce qui concerne les droits fondamentaux des femmes et des filles et leur droit à l'éducation, à l'emploi et à des soins de santé, le Rapporteur spécial indique au paragraphe 25 que la situation n'a pas du tout évolué favorablement. La police religieuse fait subir vexations et sévices aux femmes non accompagnées et l'on considère qu'un garçonnet de 4 ans peut servir de chaperon à une femme adulte et instruite. L'agence Associated Press a même rapporté le 2 décembre qu'il existe un nouveau règlement selon lequel les autobus transportant uniquement des femmes doivent être entourés de rideaux afin de cacher le chauffeur aux passagères.

Il convient de préciser, comme le fait le Rapporteur spécial, qu'avant l'occupation de Kaboul par les mercenaires Taliban, les femmes constituaient 70 % de tout le corps enseignant, et environ 50 % des fonctionnaires, ainsi que 40 %, selon les estimations, du corps médical. En outre, largement plus de 5 000 étudiants, soit environ la moitié de tous les étudiants de l'Université de Kaboul, étaient des jeunes filles.

Pour ce qui est des violations du droit international humanitaire, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre, du génocide et du «nettoyage ethnique» auxquels se livrent les mercenaires Taliban, la presse internationale et le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, notamment dans son rapport du 26 octobre 1998, s'en sont largement fait l'écho. Le Rapporteur spécial, dans son compte rendu sur l'invasion et l'occupation Taliban de Mazar-e-Charif le 8 août 1998 parle — comme l'ont souligné ici nombre de mes collègues — de «rage de tuer» en citant un incident décrit dans un article paru dans *The Sunday Times*, de Londres, daté du 1er novembre 1998, sous le titre «How the Taliban slaughtered 8 000». Ces meurtres systématiques et prémédités, ces déportations, ces viols, ces exécutions sommaires, ces enlèvements, ces détentions arbitraires et ces pillages ont été commis par les Taliban en présence et avec l'aide de personnel militaire pakistanais. Le Rapporteur spécial les cite spécifiquement en les appelant des «Taliban du Punjab», indiquant par là qu'ils sont originaires de la province pakistanaise du Punjab.

D'après les estimations, le nombre total de morts provoquées par cette «rage de tuer» de Mazar-e-Charif serait de 8 000 à 12 000. Un rapport de l'organisme Human Rights Watch affirme cependant que cet incident

«représente l'un des pires exemples de massacres de civils perpétrés pendant les 20 ans de guerre en Afghanistan». (*Afghanistan: The massacre in Mazar-e-Sharif*, novembre 1998, vol. 10, No 7)

Malheureusement, tout ceci continue de se produire dans un pays qui, il y a un demi-siècle, avait contribué activement à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Deuxièmement, la résolution de l'an dernier a fermement exprimé les préoccupations générales au sujet de l'ingérence étrangère en Afghanistan et a demandé à tous les États de s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. En outre la résolution 1193 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 28 août 1998, a demandé à

tous les États de prendre des mesures énergiques pour empêcher leur personnel militaire d'organiser des opérations militaires en Afghanistan ou d'y participer. Or, au mépris total des vœux de la communauté internationale, les services de renseignement de l'armée pakistanaise — Inter-Services Intelligence (ISI) — et du personnel militaire pakistanais se sont impliqués encore plus activement dans les opérations militaires des Taliban en Afghanistan, dans le but malveillant de parvenir à ce que le Pakistan, las de la politique indienne, a toujours appelé une «épaisseur stratégique», comme le déclarait ouvertement le Ministre pakistanais des affaires étrangères d'alors, Gohar Ayub Khan, dans une interview publiée en juillet dernier par le quotidien égyptien *Al-Ahram*.

La présence massive d'unités militaires pakistanaises dans le nord de l'Afghanistan en août 1998 et la captivité de centaines de prisonniers de guerre pakistanais — faits confirmés lors des visites de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et par le Rapporteur spécial — sont des preuves indéniables de l'agression pakistanaise en Afghanistan.

En outre, les télévisions du monde entier, dont CNN, ont montré de nombreux Pakistanais blessés par les missiles Tomahawk qui avaient pris pour cibles les centres terroristes au coeur des territoires d'Afghanistan détenus par les Taliban. CNN a montré le dirigeant de la tristement célèbre organisation extrémiste pakistanaise Harkat-ul-Mujahidin — anciennement Harkat-ul-Ansar — au cours d'une conférence de presse où il affirmait qu'il organiserait des expéditions punitives pour venger ses hommes tués par les missiles.

En outre, après le lancement des missiles, le 21 août 1998, le lieutenant-colonel Carmine Calo, conseiller militaire de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan — citoyen italien — a été abattu sauvagement par deux terroristes pakistanais envoyés à Kaboul avec des centaines d'autres terroristes pakistanais. Je voudrais transmettre les sincères condoléances de ma délégation et de mon gouvernement à la famille du lieutenant-colonel Carmine Calo.

Le dernier rapport du Secrétaire général en date du 2 octobre 1998, indique que

«La Mission spéciale a appris qu'un grand nombre de non-Afghans, qui seraient pour l'essentiel d'origine pakistanaise, avaient participé à tous les stades des combats aux côtés des Taliban.» (A/53/455, par. 7)

Il est ensuite indiqué que «la Mission a rencontré et interrogé plusieurs combattants capturés à Bamyan» qui ont tous

«admis qu'ils étaient Pakistanais» (ibid.). Par conséquent, comme nous l'avons signalé dans nos lettres annexées au document A/53/468, il ressort clairement que sans la participation active de militaires pakistanais — dont le nombre s'élève à bien plus de 35 000 et qui, notamment, ont des camps d'entraînement et des réseaux administratifs — les Taliban n'auraient jamais pu contrôler certaines parties du territoire afghan et les populations qui y vivent.

Nous saisissons donc cette occasion pour exprimer une fois de plus notre déception face à l'attitude de l'Organisation des Nations Unies qui, jusqu'à présent, a évité de parler en termes clairs de présence militaire pakistanaise en Afghanistan. L'Organisation des Nations Unies n'a pas encore décidé d'enquêter sur cette question précise et sur d'autres nombreux faits, en dépit des demandes présentées par l'État islamique d'Afghanistan.

Les termes «aventuriers indépendants luttant à titre individuel pour une cause» (ibid.) ont été, malheureusement, utilisés dans le rapport du Secrétaire général pour se référer aux combattants pakistanais en Afghanistan. Cela nous rappelle un autre terme utilisé par l'ONU lorsque les troupes de l'ancienne Union soviétique étaient présentes en Afghanistan. L'ONU n'a pas, alors, osé exprimer clairement que l'ancienne Union soviétique devait retirer ses troupes de l'Afghanistan. L'ONU a préféré parler de «troupes étrangères», qui, disait-elle, devaient se retirer de l'Afghanistan. Les termes «aventuriers indépendants» ont peut-être satisfait et continueront de satisfaire certains bureaucrates de l'ONU qui, conformément à l'esprit qui prévalait à l'époque de la guerre froide, veulent ménager des sensibilités. Toutefois, face à la présence militaire pakistanaise en Afghanistan, le peuple afghan et ceux qui s'intéressent encore au développement de l'Afghanistan tournent en dérision pareille mascarade démagogique.

Quant aux inquiétudes que suscite l'utilisation du territoire afghan pour l'entraînement et l'asile de terroristes, nous avons alerté la communauté internationale, ces quatre dernières années, et depuis cette tribune, de l'existence de camps d'entraînement de terroristes créés et tenus dans les régions occupées de l'Afghanistan avec la participation active des services de renseignement militaires pakistanais, Inter-Service Intelligence. Nous sommes reconnaissants à M. Norbert Holl, ancien chef de la Mission spéciale, qui, dans son rapport du 14 novembre 1997, déclarait

«Des fonctionnaires des Nations Unies ont également signalé être tombés à l'improviste sur une unité d'entraînement comprenant plusieurs centaines de militaires

étrangers non identifiés près de Kaboul.» (A/52/682, par. 18)

Une fois la formation théorique terminée, l'ISI fournit des sessions d'entraînement pratiques pour les stagiaires terroristes dans les camps en question pour qu'ils puissent prendre part aux combats contre les forces de l'État islamique d'Afghanistan. Après avoir acquis une connaissance et une expérience des combats suffisantes en Afghanistan — notamment en massacrant des civils — ces terroristes sont envoyés dans d'autres pays de la région et au-delà.

Les séquences télévisées retransmises suite aux attaques aux missiles Tomahawk en Afghanistan, le 20 août, ont montré que seuls des Pakistanais et quelques extrémistes arabes indépendants ont été tués. En utilisant le sol afghan comme camp d'entraînement terroriste à partir duquel — grâce à certains éléments — ils déclarent la guerre contre un pays tiers, le service de renseignement pakistanais a mis en danger la vie et les biens d'innocents Afghans. En fait, l'assassinat de sang-froid du lieutenant-colonel Calo, Conseiller italien auprès de la Mission spéciale, par des Pakistanais nommés à Kaboul, le lendemain de l'attaque au missile Tomahawk, reflète la triste réalité et mérite réflexion.

De surcroît, dans son mémorandum en annexe au document A/53/539, en date du 26 octobre 1998, le Rapporteur spécial indique que 10 diplomates iraniens et le correspondant de l'Agence de presse de la République islamique d'Iran ont été tués alors que les forces des Taliban et leurs alliés, que le Rapporteur décrit comme étant des «Taliban punjabi», pénétraient dans le Consulat iranien à Mazar-e-Charif, le premier jour de la prise de la ville par les Taliban, le 8 août. Le seul survivant iranien du massacre de Mazar-e-Charif qui ait pu regagner son pays a témoigné que le chef de ceux qui avaient investi le Consulat iranien parlait en langue ourdoue pakistanaise lorsqu'il donnait ses instructions à la bande.

Quant aux inquiétudes suscitées par la production et le trafic de stupéfiants, le Président Burhanuddin Rabbani, de l'Afghanistan, dans sa déclaration du 8 juin 1998, à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial des drogues, et se fondant sur les enseignements de l'islam, a déclaré que les drogues ou les substances néfastes à l'esprit et au corps sont préjudiciables aux êtres humains, qu'ils soient membres d'une société musulmane ou non, car «la raison et l'intelligence sont des dons de Dieu» (A/S-20/PV.2, p. 17). Dans sa déclaration du 29 septembre devant l'Assemblée, le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, M. Abdul-

lah, a mis en garde contre un triangle maléfique qui hante notre région, composé premièrement du Service de renseignement militaire pakistanais, deuxièmement, des antennes des réseaux de terrorisme international et de trafic des drogues qui opèrent en Afghanistan, et troisièmement, de l'odieuse milice des Taliban. La production de stupéfiants dans les territoires occupés par les Taliban est estimée à plus de 96,3 % de la production afghane totale. Cette hausse est due à l'imposition d'une taxe sur la culture et les exportations de pavot par les Taliban, qui sont aux mains de trafiquants pakistanais qui y voient un commerce lucratif, peut-être le seul commerce lucratif au Pakistan.

L'an dernier, l'euphorie était de mise parmi les fonctionnaires du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) suite à la signature d'un mémorandum d'accord avec les Taliban visant à réduire la culture de pavot dans les zones détenues par ces derniers. Des porte-parole pakistanais et certains fonctionnaires des Nations Unies clamaient haut et fort qu'ils avaient réussi à conclure le mémorandum d'accord. Malheureusement, la réalité a pourtant été tout autre et ces mêmes fonctionnaires du PNUCID se sont plaints, cette année, d'une augmentation de 9 % des terres arables consacrées à la culture du pavot dans les territoires afghans contrôlés par les Taliban.

En ce qui concerne le patrimoine de l'Afghanistan, cette année, les actes de vandalisme commis par les Taliban contre le patrimoine culturel afghan se sont poursuivis sans relâche. En pillant les archives nationales de la capitale, Kaboul, archives qui étaient restées intactes et en sécurité malgré des années de guerres par adversaires interposés et financées de l'étranger, les trafiquants pakistanais ont mis nombre de ces archives sur le marché noir.

Le bombardement délibéré d'une des deux statues colossales de bouddha à Bamyán — il y a deux bouddhas colossaux à Bamyán — par les troupes d'invasion des Taliban après qu'elles aient investi la ville en septembre a choqué le monde. L'incendie délibéré en novembre, de la bibliothèque Naser Khisraow-e-Balkhi, à Pul-e-Khumry — une librairie qui abritait plus de 55 000 volumes en langue perse, ainsi que de nombreux manuscrits originaux et irremplaçables — a été un désastre pour le patrimoine culturel de l'humanité.

J'attire l'attention de l'Assemblée sur la déclaration faite à ce sujet par M. Federico Mayor, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

La promotion d'une solution militaire au conflit afghan est source de préoccupation : optant pour une solution militaire au problème afghan en devenant un instrument de l'hégémonie régionale pakistanaise, les Taliban ont poursuivi leur occupation militaire de l'Afghanistan. Le refus par les Taliban de négocier un règlement politique, préconisé au plan international, avec le Gouvernement afghan a interrompu le dialogue intra-afghan. En mai de cette année, en dépit de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la poursuite des négociations, les Taliban ont quitté unilatéralement et soudainement la réunion du Comité directeur mixte qui se tenait à Islamabad entre les deux parties au conflit.

Souvenons-nous que M. Norbert Holl avait déjà fait état de l'attitude belliqueuse et provocatrice des mercenaires Taliban. Selon le rapport du Secrétaire général du 16 mars 1997 :

«Les Taliban semblent décidés à se rendre maîtres, militairement et politiquement, de l'Afghanistan tout entier et à y instaurer un État islamique selon la conception qu'ils s'en font.» (A/51/838, par. 7)

Dans ce rapport, il est indiqué que de nombreux pays considèrent cela comme une grave menace à leurs frontières et à la paix et la sécurité de la région.

Je voudrais faire un commentaire très bref au sujet du dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses incidences pour la paix et la sécurité internationales, en date du 2 octobre 1998 (A/53/455). Tout d'abord, la situation en Afghanistan évolue à un rythme rapide. Les dernières rébellions massives d'octobre, novembre et décembre de cette année dans tout le territoire du nord de l'Afghanistan occupé par les Taliban ont mis fin à l'avancée militaire des Taliban commencée en juillet 1998. Par conséquent, de nombreuses régions ont été libérées. La participation massive et volontaire des populations locales dans les territoires occupés pour venir en aide aux forces armées de l'État islamique d'Afghanistan dans leur lutte contre l'agression et l'ingérence pakistanaise, ainsi que contre les mercenaires pakistanais appelés Taliban, sont les traits marquants de la nouvelle évolution de la situation en Afghanistan. Cette prise de conscience de la véritable nature des Taliban, qui sont l'instrument militaire du Pakistan, ne se limite toutefois pas au Tadjiks, aux Ouzbeks et aux Hazaras des populations du nord et du centre de l'Afghanistan, mais existe également parmi les Pachtoune eux-mêmes dans l'est et le sud de l'Afghanistan. Cependant, les deux

derniers rapports du Secrétaire général ne fournissent aucun indice ni aucune information quant à l'affiliation de certains chefs pachtounes aux responsables des forces armées de l'État islamique d'Afghanistan, qui ont récemment libéré des zones dans l'est.

Nous sommes reconnaissants à M. Paik, Rapporteur spécial, d'avoir indiqué, au paragraphe 32 du document E/CN.4/1998/71, du 12 mars 1998, que selon les renseignements recueillis, les «habitants de Kandahar», siège des Taliban et résidence de leur dirigeant, «n'avaient pas la confiance des Taliban puisque ceux-ci étaient considérés comme des occupants». Ceci est une indication importante que même les Afghans d'ethnie pachtounes doutent de la loyauté des Taliban.

En outre, il serait injuste d'accuser indistinctement les dirigeants afghans et toutes les parties, à la lumière des réalités en Afghanistan. L'État islamique d'Afghanistan défend sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance et s'est toujours déclaré prêt à régler le conflit par des moyens pacifiques et par la négociation. Mettre l'État islamique de l'Afghanistan sur le même pied que le groupe de mercenaires Taliban est une insulte et contrevient à la Charte des Nations Unies et au principe de l'égalité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous ne sommes pas une faction, et il serait injuste de nous appeler faction. Mettre sur le même pied l'État islamique d'Afghanistan, qui continue de défendre sa souveraineté alors que les Taliban, force mercenaire, tentent de réaliser les visées expansionnistes du Pakistan, est une insulte à la civilisation humaine. Un État indépendant a également le droit permanent de coexister dans la famille des nations, sans coercition étrangère. Ce serait une grave erreur de considérer des instruments de la tyrannie, des mercenaires d'un pays étranger, des instigateurs du terrorisme international, des trafiquants de drogues illicites, des promoteurs de la ségrégation entre les sexes et des champions de l'intolérance comme les égaux des individus civilisés que nous sommes tous ici. Mettre la justice et l'injustice sur un pied d'égalité revient à prendre le parti de l'injustice.

L'État islamique d'Afghanistan, en se portant coauteur de ce projet de résolution, réaffirme son attachement au processus de paix des Nations Unies. Nous apprécions grandement les efforts de l'Assemblée générale et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, en vue d'instaurer la paix en Afghanistan et un gouvernement largement représentatif.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de faire brièvement quelques mises à jour quant à la teneur de ma

déclaration, à la lumière des derniers événements. Tout d'abord, le Conseil de sécurité a adopté hier soir, 8 décembre, la résolution 1214 (1998) sur la situation en Afghanistan. L'État islamique d'Afghanistan se félicite de cette résolution, l'appuie et s'engage à coopérer pleinement à sa mise en oeuvre.

Le fait qu'au paragraphe 15 de la résolution le Conseil se déclare disposé à envisager d'imposer des mesures pour faire appliquer pleinement ses résolutions sur l'Afghanistan, est d'une importance cruciale.

Par ailleurs, l'État islamique d'Afghanistan se félicite de la déclaration faite par le Groupe d'appui pour l'Afghanistan, lors de sa quatrième réunion annuelle tenue à Tokyo, les 7 et 8 décembre 1998; l'Ambassadeur Konishi vient de nous donner quelques renseignements à ce sujet, et je lui en suis reconnaissant. Les participants à la réunion de Tokyo du Groupe d'appui pour l'Afghanistan ont approuvé le processus de paix des Nations Unies et ont exprimé leur préoccupation au sujet de la situation des droits fondamentaux en Afghanistan et du droit des femmes et des filles afghanes à l'éducation et à l'emploi.

Enfin, je voudrais transmettre à la délégation allemande les sincères remerciements de ma délégation pour ses efforts inlassables dans la coordination des travaux pour l'élaboration du projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous remercions également tous les auteurs du projet de résolution. En outre, nous sommes très reconnaissants à tous les ambassadeurs et représentants ici présents qui ont appuyé le projet que nous allons adopter aujourd'hui et souligné son importance.

M. Kamal (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation pakistanaise est reconnaissante au Secrétaire général pour son rapport sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales, figurant dans le document A/53/695, en date du 23 novembre 1998. Le rapport, qui couvre les derniers événements militaires, politiques, humanitaires et sociaux en Afghanistan, montre les faits tant positifs que négatifs intervenus en Afghanistan au cours de l'année écoulée.

L'évolution la plus notable cette année est la transformation de la situation sur le terrain en Afghanistan, à la suite de la prise de Mazar-e-Charif par les autorités de Kaboul, le 8 août 1998, et de Bamyán, au centre de l'Afghanistan, le 30 septembre 1998. Selon le rapport du Secrétaire général, les autorités de Kaboul contrôlaient la quasi-totalité du pays depuis septembre 1998, et le Front uni, à l'exception des combattants se trouvant sous le commande-

ment d'Ahmed Shah Massoud, semble avoir été largement éliminé en tant que force viable.

Le Pakistan n'est pas partisan d'une solution militaire au conflit en Afghanistan et accorde la plus haute importance aux efforts déployés pour rétablir la paix en Afghanistan. Il est encourageant de voir que près de 90 % de la zone afghane sous contrôle du régime de Kaboul connaît maintenant le calme. Il nous faut reconnaître ce fait et traiter avec les autorités de Kaboul, qui sont de fait le Gouvernement actuel de l'Afghanistan, et ce dans le but d'établir et de consolider la paix dans le pays. La tendance à vouloir ignorer cette réalité ne contribuera ni à servir l'objectif de rétablissement de la paix ni à alléger les difficultés économiques extrêmes que connaît la population afghane après deux décennies de ravages provoqués d'abord par la longue et brutale occupation soviétique et ensuite par le jeu des rapports de force entre les seigneurs de la guerre.

Le Pakistan est profondément préoccupé par les massacres de femmes et d'enfants innocents qui ont été commis au cours du conflit fratricide en Afghanistan. Nous sommes particulièrement préoccupés par le bombardement continu de Kaboul par les forces du commandant Ahmed Shah Massoud. Selon les chiffres de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, plus de 130 roquettes au total sont tombées dans la zone de Kaboul entre le 1er juin et le 20 octobre de cette année. Le rapport du Secrétaire général révèle également que les 20 et du 21 septembre 1998 seulement, neuf roquettes Luna sont tombées sur une zone résidentielle de Kaboul, tuant plus de 190 personnes. Ces tueries et d'autres sont regrettables et doivent immédiatement cesser.

Le Pakistan a condamné le meurtre de membres du personnel du Consulat général iranien à Mazar-e-Charif, cette année, ainsi que l'assassinat de deux hauts fonctionnaires de la Mission spéciale, un fonctionnaire des affaires politiques et un conseiller militaire adjoint. Nous espérons que les auteurs de ces meurtres seront rapidement traduits en justice.

Suite au meurtre des membres du personnel de la Mission spéciale, l'Organisation des Nations Unies a suspendu ses activités en Afghanistan. Cependant, après la signature du Protocole supplémentaire au Mémoire d'accord entre l'ONU et l'Émirat islamique d'Afghanistan le 24 octobre 1998, nous espérons maintenant que l'ONU reprendra bientôt ses activités humanitaires en Afghanistan.

Nous notons avec regret que de nombreux massacres ont été perpétrés en représailles cette année en Afghanistan.

Aussi, sommes-nous profondément préoccupés du fait qu'en dépit de l'appel explicite lancé par l'Assemblée générale l'an dernier dans sa résolution 52/211, l'ONU n'ait pas terminé ses enquêtes sur les massacres de prisonniers de guerre à Mazar-e-Charif et aux alentours en 1997. Une telle inaction ternit l'image de neutralité et d'impartialité des Nations Unies dans son rôle de médiateur.

Nous saluons l'annonce faite par les autorités de Kaboul en octobre dernier de leur intention d'interdire la fabrication, le transfert et la vente de mines terrestres. Nous déplorons profondément, en revanche, la pose de mines par l'alliance du nord qui se poursuit, comme le révèle le rapport du Secrétaire général, et qui continue de faire des victimes innocentes parmi les femmes et les enfants. Nous sommes également préoccupés par la lenteur des progrès du déminage effectué dans le cadre du Programme d'action antimines pour l'Afghanistan du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan. Nous regrettons que 23 kilomètres carrés seulement de zones minées aient été déminées jusqu'ici pour cette année. Je voudrais à cet égard rappeler notre déclaration de l'an passé dans laquelle nous soulignons qu'au rythme actuel, il faudrait 10 autres années pour déminer entièrement les 140 kilomètres carrés restants des zones à déminer en priorité, sans parler de l'objectif réel du déminage de la totalité du pays. Qui plus est, quelque 30 000 Afghans de plus seraient tués par les millions de mines laissées par les forces soviétiques ou posées ces dernières années. Nous demandons instamment, une fois de plus, que de nouveaux efforts concertés soient déployés et que des dons généreux soient appropriés aux programmes de déminage des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Il faudrait demander à ceux qui sont partis après avoir posé ces mines de fournir des plans des champs de mines, afin de faciliter les efforts de déminage et de partager le fardeau du déminage et surtout de verser des indemnités aux familles des victimes.

Un des événements positifs intervenus cette année est la levée du blocus d'Hazarajat, au centre de l'Afghanistan. Nous constatons avec satisfaction qu'après la reprise de l'aide humanitaire à Bamyan et à d'autres régions, les Afghans vivant dans les régions du centre de l'Afghanistan seront en mesure de survivre pendant la saison d'hiver.

C'est avec une profonde déception que nous avons appris que, depuis le mois dernier, 51 millions de dollars seulement, soit moins du tiers des 157 millions de dollars nécessaires, ont été annoncés pour les projets à financer au titre de l'Appel global pour l'assistance humanitaire d'urgence à l'Afghanistan en 1998. Cela dénote le faible em-

pressement de la communauté internationale à se pencher sur le sort de la population afghane, qui continue de souffrir depuis l'invasion de son pays par l'Union soviétique en 1979 et la guerre civile fratricide qui a suivi.

Nous sommes également préoccupés par l'interdépendance qui s'établit entre les progrès réalisés sur les questions relatives à l'égalité des sexes et la fourniture d'une aide humanitaire aux nécessiteux en Afghanistan. Nous savons tous que les femmes et les enfants ont accès aux vivres par l'intermédiaire des chefs de famille, qui sont en majorité des hommes dans la société traditionnelle afghane. Les conditions ainsi imposées sont donc susceptibles d'aggraver encore le triste sort des femmes et des enfants d'Afghanistan.

La population d'Afghanistan a besoin d'une aide humanitaire importante pour survivre au quotidien. L'économie afghane a été complètement détruite par 10 ans de lutte contre l'intervention militaire soviétique et par la guerre civile qui a suivi. Elle n'a aucune chance de redressement sans l'aide massive de la communauté internationale. Pour le moment, le peuple afghan compte sur les vivres et autres articles de première nécessité que lui fournit le Pakistan, dont elle dépend pour son existence. Indépendamment des considérations politiques, les États Membres doivent relever ce grave défi humanitaire et fournir, à titre prioritaire, toute l'aide financière, technique et matérielle possible pour la reconstruction de ce pays ravagé par la guerre.

Le Pakistan se félicite de l'accord conclu entre les autorités de Kaboul et le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime sur l'élimination des cultures de pavot. Toutefois, le rapport du Secrétaire général montre qu'il reste beaucoup à faire pour débarrasser le pays de ce fléau. Il est important pour le succès de ce programme que l'ONU fournisse des ressources suffisantes aux autorités afghanes pour leur programme de remplacement des cultures. Faute de quoi, il serait naïf de croire que la culture du pavot en Afghanistan pourra être maîtrisée efficacement.

La population afghane a également été victime des tremblements de terre dévastateurs de février et de mai derniers. Le Pakistan a été l'un des premiers pays à faire parvenir par avion des secours aux populations des régions touchées. Nous notons avec satisfaction que, dans le cadre de l'effort de reconstruction, l'ONU apporte son soutien à la reconstruction de quelque 15 000 foyers.

La situation des réfugiés est restée largement inchangée cette année. Le Pakistan continue d'abriter quelque 1,5 million de réfugiés. Nous apportons et nous continue-

rons d'apporter des secours aux réfugiés malgré nos ressources limitées, car l'aide étrangère s'est pratiquement tarie en raison de la lassitude des donateurs. Cette année, seuls 86 000 Afghans ont quitté le Pakistan pour rentrer volontairement dans leur pays, tandis qu'environ 1 600 sont revenus d'Iran. Nous notons avec regret et déception que le programme de rapatriement du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été gravement sapé par la crise de financement sans précédent, qui a entraîné la suspension de tout rapatriement groupé organisé pour le reste de l'année 1998. Nous exhortons par conséquent la communauté internationale à contribuer généreusement au rapatriement et à la réadaptation des réfugiés afghans, pour leur donner un exemple des dividendes de la paix.

Un certain nombre d'efforts sérieux ont été faits cette année pour trouver un règlement politique à la crise afghane. Dans le but de faire démarrer un dialogue intra-afghan, le Premier Ministre, M. Nawaz Sharif, a convoqué une réunion du Comité directeur des parties afghanes à Islamabad du 26 avril au 3 mai 1998, mais les divergences entre les deux parties sur une question mineure ont entraîné la rupture des pourparlers.

Nous voudrions exprimer officiellement notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, à son Envoyé spécial et à l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) pour leurs efforts concertés en vue de rétablir la paix en Afghanistan.

Le Secrétaire général a convoqué sept réunions du groupe des «six plus deux» et deux réunions du Groupe des 21, dans le but d'examiner l'évolution de la situation en Afghanistan et de trouver une solution durable à la crise afghane. La réunion du groupe des «six plus deux», tenue au niveau ministériel le 21 septembre 1998, a été particulièrement importante car elle a permis de désamorcer une situation dangereuse lourde de conséquences pour la paix et la sécurité régionales mais aussi internationales. Nous nous félicitons de la proposition de réunir le groupe des «six plus deux» à Tachkent. Nous sommes convaincus que la réunion contribuera à notre objectif commun de rétablissement de la paix en Afghanistan.

L'Envoyé spécial M. Brahimi a effectué deux visites en Afghanistan et dans la région cette année. La visite qu'il a faite du 29 septembre au 25 octobre 1998 a été particulièrement importante car elle lui a permis de désamorcer les tensions le long de la frontière entre l'Afghanistan et l'Iran. Sa décision de se rendre à Kandahar était une décision énergique et lui a également permis de présenter directement au dirigeant suprême des Taliban, le mollah Omar, les

exigences du groupe des «six plus deux» contenues dans les points d'accord adoptés le 21 septembre 1998. Elle a facilité la libération de tous les prisonniers iraniens et la restitution des dépouilles des membres du personnel du Consulat général iranien tués à Mazar-e-Charif. Le mollah Omar a exprimé ses regrets devant la mort de ces Iraniens et transmis ses condoléances aux familles endeuillées. Il a indiqué que les autorités des Taliban étaient disposées à coopérer à une enquête internationale sur des allégations de massacres de combattants Taliban et sur les charniers de combattants Taliban découverts à Mazar-e-Charif en 1997, ainsi que sur les allégations récentes de nouveaux massacres. Le mollah Omar a également accepté que l'Iran et les autorités des Taliban se rencontrent, à une date et dans un lieu mutuellement acceptables, comme le siège de l'OCI à Djeddah ou les bureaux des Nations Unies à Genève, Vienne ou New York, pour aplanir leurs divergences. Le Pakistan se félicite des résultats positifs de la visite de l'Ambassadeur Brahimi. Nous sommes convaincus que nous pouvons en attendre encore plus à l'avenir.

Les autorités de Kaboul se sont déclarées prêtes à élargir la composition ethnique de leur gouvernement. Elles ont estimé, néanmoins, que les seigneurs de guerre vaincus et discrédités ne doivent avoir aucun rôle dans le processus politique national, car ces seigneurs de guerre sont responsables de la tragédie qui continue en Afghanistan.

Le Pakistan appuie l'intention du Secrétaire général de confier à la Mission spéciale, avec l'assentiment des Taliban et des autres autorités afghanes appropriées, des responsabilités nouvelles en matière de surveillance, dans le but, principalement, de promouvoir le respect de normes humanitaires minimales et d'empêcher à l'avenir les violations massives et systématiques des droits de l'homme.

En dépit de quelques faits positifs intervenus cette année, beaucoup reste à faire pour sortir le pays des ravages d'un conflit prolongé et pour le mettre sur la voie de la réconciliation, du progrès et de la prospérité. Le peuple d'Afghanistan mérite de connaître la paix après avoir assisté au véritable pillage de son pays par suite de l'occupation soviétique prolongée et de la lutte interne pour le pouvoir entre factions afghanes qui a suivi cette occupation.

Nous pensons qu'il existe une possibilité de rétablissement de la paix en Afghanistan. Mais cela ne sera possible qu'à condition que toute ingérence extérieure prenne fin en Afghanistan. La saisie récente par les autorités kirghizes d'un train transportant des armes destinées à Ahmed Shah Massoud — 700 tonnes d'après certaines sources — montre

que l'on continue d'introduire massivement des armes de contrebande dans le pays.

Les voisins de l'Afghanistan doivent également oeuvrer au rétablissement de la paix et de l'harmonie en Afghanistan, au lieu d'alarmer les populations au sujet de menaces imaginaires. Nous trouvons encourageantes les déclarations des autorités de Kaboul, qui affirment que leur programme est uniquement national et ne constitue aucune menace pour les pays voisins. Nous devrions consacrer nos efforts à établir des rapports de confiance avec eux et éviter de chercher des prétextes pour s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

La politique du Pakistan a toujours été de rechercher un règlement pacifique et négocié en Afghanistan. Dans le but de réaliser cet objectif, le Pakistan a poursuivi un dialogue constructif avec toutes les parties au conflit. Aucun pays n'a souffert davantage que le Pakistan du conflit en Afghanistan au cours des 19 dernières années, excepté l'Afghanistan lui-même. Nous nous occupons encore, presque sans aucune aide, de 1,5 million de réfugiés afghans. Le Pakistan subit également les conséquences du trafic de stupéfiants, de la contrebande d'armes et du terrorisme engendrés par les conditions qui règnent en Afghanistan.

Avant de terminer, je voudrais brièvement parler du projet de résolution sur l'Afghanistan dont est saisie l'Assemblée générale aujourd'hui. Il est dommage que le projet de résolution dépeigne la situation en Afghanistan avec pessimisme alors que la paix règne aujourd'hui dans près de 90 % du pays. Dans l'ensemble, le ton et la teneur du projet de résolution sont partiels et dirigés contre l'une des parties au conflit.

L'omission la plus manifeste dans ce contexte est l'absence de toute référence au pilonnage actuel de Kaboul par les forces d'Ahmed Shah Massoud, alors que ce fait figure dans le rapport du Secrétaire général. De telles omissions ne servent guère l'image de l'ONU en tant que médiateur impartial.

Le projet de résolution répète à l'envie l'expression «en particulier les Taliban», ce qui le rend tendancieux et partial, donnant l'impression que la violence et les fléaux sociaux que connaît l'Afghanistan ne sont le fait que des Taliban.

Le projet fait mention de persécutions ethniques et religieuses, notamment contre les chiites. Cela n'est pas

attesté par la réalité sur place. Nous n'avons trouvé aucune confirmation récente de persécutions sectaires. Au contraire, Ustad Akbari, l'un des dirigeants chiites les plus importants, ainsi que d'autres dirigeants de Hezb-i-Wahdat, ont rejoint les Taliban, comme le commandant ouzbek Nasim Mahdhi. Ils sont, à l'heure actuelle, en pourparlers avec les Taliban, et il y a de grandes chances pour qu'on leur offre des postes clefs au gouvernement.

La mention faite de la réunion d'une *Loya Jirgah* trahit une ignorance des traditions afghanes. Une *Loya Jirgah* ne peut être organisée que par les Afghans. La tradition veut qu'elle se tienne sur le territoire afghan dans les cas d'urgence nationale. Cela veut dire qu'il faut qu'il y ait consensus. Une *Loya Jirgah* ne peut être organisée par une poignée de parties et de personnalités afghanes. C'est une affaire purement entre Afghans, qui se déroule sans l'avis ou l'impulsion de parties ou d'entités extérieures.

Les Taliban ont reconnu que l'assassinat du personnel iranien à Mazar-e-Charif a été commis par des éléments incontrôlés de leurs milices. La formulation du paragraphe 12 du dispositif donne l'impression que cet incident infortuné était le résultat d'une décision de politique délibérée des Taliban.

Les autorités des Taliban ont officiellement imposé un moratoire sur la promotion, le transfert et la vente des mines terrestres. Par contre, comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, des mines terrestres ont été posées par l'alliance du nord, ce qui n'est pas mentionné dans le projet de résolution.

En raison de ces graves lacunes, la délégation pakistanaise ne participera pas à l'examen du projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui. Elle ne saurait s'associer à un projet de résolution qui vise à isoler et à aliéner une des parties tout en passant sous silence les atrocités commises par l'autre partie, et qui ne tient pas compte de l'évolution positive importante qui se dessine actuellement vers le rétablissement de la stabilité dans ce

pays qui a été le théâtre d'une tragédie infinie. En outre, ce projet de résolution ne met pas suffisamment l'accent sur la nécessité de répondre aux besoins humanitaires urgents de la population afghane.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : J'apprécie grandement le fait que de nombreuses délégations ont demandé que l'Assemblée adopte aujourd'hui le projet de résolution A/53/L.66. Néanmoins, je voudrais informer les membres de l'Assemblée qu'en vue de ménager suffisamment de temps pour l'examen des incidences sur le budget-programme, la décision sur ce projet de résolution sera prise à une date ultérieure dont l'Assemblée sera informée.

Programme de travail

Report de la date de suspension

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : J'attire l'attention des membres sur une question liée à la date de suspension de la présente session.

Les membres se souviendront qu'à sa 3e séance plénière, le 15 septembre 1998, l'Assemblée générale avait décidé de suspendre la cinquante-troisième session, le 11 décembre 1998.

Toutefois, étant donné que la Cinquième Commission poursuit ses travaux jusqu'à la semaine prochaine, l'Assemblée ne sera pas en mesure d'achever ses travaux le vendredi 11 décembre 1998. Je voudrais, par conséquent, proposer à l'Assemblée de repousser la date de suspension de la session au jeudi 17 décembre 1998.

En l'absence d'objections, puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 5.